

Activités internationales



Bulletin d'information
de l'Espace international de la CGT

n° 24-25 - 3^e trimestre 2016

Sommaire

Edito

Dossier spécial

Les violations du droit international par la loi « travail » du 8 août 2016

Actualité générale

Pour la transparence fiscale des multinationales
Ceta Bloqué

À voir, à lire

Le contexte syndical
Homme et migrations

Nouvelles d'Afrique

Gabon
Guinée
Tchad
Sénégal
Tunisie

Nouvelles d'Outre Mer

Mayotte
Guadeloupe
Polynésie

Nouvelles des Amériques

Colombie

Nouvelles d'Asie-Pacifique

Bangladesh
Inde
Pakistan
Philippines

Nouvelles d'Europe

Turquie
Royaume-Uni
Hongrie
Suède
Pologne
Portugal

Monde

Écho de l'OIT

Écho de la CES

Messages de solidarité contre la « loi travail »

« Libre-échange » contre liberté

Au moment où je rédige ces lignes, le devenir d'un texte que la Commission Européenne et le Canada ont négocié reste suspendu par le refus de la Wallonie de le signer en l'état. L'objet du document est la mise en place d'une zone de libre-échange entre ces deux partenaires, connu désormais par le grand public sous le sigle Ceta.

Depuis quelques jours, les syndicats du Québec et de la France (CGT et FO) expriment leur soutien à la démarche politiquement courageuse et bien fondée sur le contenu des Wallons. Il semblerait que leur fermeté puisse au moins repousser la signature du traité ... de quelques jours? ... de quelques semaines? En attendant, un peu partout des voix s'expriment en dénigrant la « petite région » qui ose s'opposer, et nous entendons des considérations douteuses sur le fonctionnement démocratique : trois millions de Wallons bloqueraient le progrès pour 500 millions d'Européens !

De ce fait, le thème de la politique commerciale européenne fait (enfin) la une des journaux en France. Il aura fallu une situation très insolite pour que l'attention du grand public soit attirée par le sujet qui est effectivement emblématique pour les choix politiques centraux des temps présents.

Les « avantages » économiques que les études officielles d'impact mettent en perspective, pèsent très peu. La part de croissance du PIB et de l'emploi possible ne dépasse pas la marge d'erreur statistique.

Pour l'espace international de la CGT, la politique commerciale est un axe central d'action et de réflexion.

Plusieurs dossiers et études ont été produits pour alimenter le débat dans les instances et organisations de la CGT.

Le patronat international, mais européen en premier lieu, pousse son agenda néolibéral : à travers une idéologie du « libre-échange » il avance masqué et impose la libéralisation de tous les secteurs, et des services publics avant tout. Le marché doit tout réguler, et l'État reculer. Le jeu de la concurrence libre et non-fauscée serait le meilleur régulateur du jeu économique, mais aussi social : l'emploi, la santé et les biens communs comme l'eau, doivent se défendre dans une compétition sans limites.

Le dumping social devient le véhicule de la baisse des salaires tant désirée par le patronat ; la garantie absolue et illimitée de la propriété privée protège les intérêts du capital. Dans le langage du commerce, on l'appellera pudiquement « protection de l'investissement ». On prétend que l'investissement crée l'emploi, donc, c'est bien normal de le protéger.

Dans la même logique, les droits des travailleurs percutent les droits des investisseurs. Il faut faire jouer la concurrence entre travailleurs pour augmenter le retour sur investissement. Il faut rompre le pouvoir des travailleurs et des syndicats : première cible, et sans surprise – le droit de grève.

.../...

L'attaque en règle contre les droits des syndicats et le droit du travail est bien coordonnée par le patronat qui se sert du forum de l'OIT pour remettre en question l'universalité de ce droit pour ensuite le faire tomber pays par pays.

Tant que l'approche des institutions européennes au commerce est néolibérale et contribue à la stratégie patronale, il sera difficile d'accepter les textes négociés sous ces préalables.

Le Ceta, convenons-en, offre effectivement quelques avancées par rapport aux accords de libre-échange négociés précédemment, mais il ne garantit ni les services publics, ni le principe de précaution, et ne met pas en place un mécanisme contraignant pour garantir le droit du travail. Qui plus est, il est bien plus qu'un accord commercial : il projette la création d'une zone de libre-échange, et offre des avantages exorbitants aux investisseurs étrangers.

Tant qu'il y a ce déséquilibre scandaleux entre les garanties offertes aux investisseurs étrangers et les garanties offertes aux travailleurs, le texte ne mérite pas de soutien de la part des syndicats.

La bataille continuera, et dépasse de loin les aspects purement commerciaux, et mérite toute l'attention des syndiqués et militants de la CGT : l'enjeu est le chamboulement durable de tout l'édifice du droit social et des conditions d'emploi et de travail.

Last but not least, je ne voudrais pas terminer cet édit sans remercier tout particulièrement Marie-Thérèse Grollier, qui a assuré le maquetage de toutes nos newsletters, depuis leur création. Sans sa patience, son engagement et son professionnalisme, ces 24 Newsletters n'auraient pas été possibles. Un grand merci à elle. Bonne retraite.

WJ

Wolf JÄCKLEIN

Animateur de l'espace International
Courriel : wjacklein@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 89

Fabienne CRU

Membre de la CE confédérale
En charge des questions internationales
Mobile : 06 74 67 92 05
fabienne.cru@orange.fr

Frédéric IMBRECHT

Membre de la CE confédérale
En charge des questions européennes
Courriel : f.imbrecht@cgt.fr
Tél : 01 55 82 81 83

Dossier spécial

Les violations du droit international par la loi « travail » du 8 août 2016



1. Violation par la loi « travail » des conventions de l'Organisation internationale du travail

1.1 L'OIT et son contrôle d'application des normes

Pour mémoire, l'Organisation internationale du travail, seule instance multilatérale tripartite associant au plan mondial des représentants des travailleurs, a une triple fonction :

- Une fonction normative, la Conférence Internationale du Travail (CIT) étant chargée depuis 1919 d'enrichir le corpus des normes internationales du travail. Tous les ans en juin, elle adopte ou actualise un véritable code international du travail constitué de 189 conventions et de près de 200 recommandations qui s'appliquent aux États qui les ont ratifiées.
- Une fonction d'expertise sociale, les experts du Bureau International du Travail produisant rapports et études sur les questions économiques et sociales. Notons que cette expertise sociale fait souvent écho au discours syndical, notamment depuis la crise, l'OIT dénonçant par exemple avec vigueur la trappe de l'austérité dans laquelle l'Europe s'est elle-même enfermée.
- Une fonction de contrôle de l'application de ces normes via plusieurs instances : le comité de la liberté syndicale qui se réunit trois fois par an sur les cas de violations aux conventions 87 sur les libertés syndicales et 98 sur la négociation collective, la commission des experts pour l'application des conventions et recommandations pour l'ensemble des conventions, la commission d'application des normes se réunissant tous les mois de juin au moment de la Conférence Internationale du Travail et le Conseil d'administration. Si ce contrôle d'application n'est pas assorti

d'un régime de sanctions, il s'impose néanmoins dans les États de droit, comme ce fut le cas en France contre le CNE en 2006 ou les actes préfectoraux de réquisitions en 2010. En effet, en application de l'article 55 de la Constitution, les lois adoptées par le parlement de notre pays doivent respecter les dispositions des conventions qu'il a ratifiées. Il en résulte un contrôle de conventionnalité opéré par les juges. Ce contrôle leur permet, en cas de contradiction avec les normes internationales à laquelle la France est partie, d'écarter les dispositions légales jugées contraires par rapport à ces normes.

1.2 Les conventions de l'OIT percutées par la loi travail

La loi travail dans sa version définitive viole de façon magistrale les conventions de l'OIT. De nombreux autres aspects de cette loi posent en effet question au regard des normes internationales du travail. Pour en citer quelques-uns rapidement :

- on peut déjà interroger l'absence de phase de consultation et de dialogue avec certaines organisations syndicales, qui constitue en soi une forme de violation de la convention 98 ;
- les dispositions qui introduisent une rupture d'égalité entre les salariés par rapport au licenciement en fonction de la taille de leur entreprise contreviennent à la convention 158 sur le licenciement, en plus des questions qu'elles posent par rapport à la constitution française ;
- l'organisation des référendums d'entreprise percute aussi la jurisprudence de l'OIT quant à l'application de la

convention 87 sur les libertés syndicales qui établit que lorsqu'il existe déjà des critères permettant de déterminer la représentativité des organisations syndicales dans un pays, ces référendums étaient perçus comme un moyen de contourner les syndicats représentatifs.

Concernant le renversement de la hiérarchie des normes, en 2012, le comité de la liberté syndicale de l'OIT a jugé une affaire très similaire concernant un projet de réforme du gouvernement grec organisant la décentralisation de la négociation collective au niveau des entreprises. La Grèce était alors dans le viseur de la Troïka qui avait imposé au pays, dans un train de mesures austéritaires, un bouleversement des règles de négociation collective ressemblant à s'y méprendre à l'article 2 du projet de loi. On savait que le projet de loi figurait dans les demandes de « réformes » adressées par la Commission à la France au printemps 2015 ; on peut à présent faire remonter l'effet domino européen à la fin 2011, lorsque la Troïka étranglait la Grèce.

2. Violation par la loi « travail » du Pacte des Nations-Unies relatif aux droits économiques, sociaux et culturels

2.1 Les DESC des Nations-Unies, c'est quoi ?

Adopté en 1966 par l'Assemblée générale des Nations-Unies, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (« PIDESC ») est le texte de référence international pour les droits économiques, sociaux et culturels (« DESC »).

Concrètement, ce texte crée des obligations internationales juridiquement contraignantes pour les 174 États qui l'ont ratifié. Les États ont ainsi l'obligation de respecter, protéger et mettre en œuvre un ensemble de droits d'aspirations humaines fondamentales : avoir un logement, le droit au travail, se nourrir, bénéficier d'une éducation, vivre dans un environnement sain, les droits syndicaux, le droit à des conditions de travail justes et favorables, etc.

Par ailleurs, les conclusions du comité ne laissent aucun doute possible quant à l'infraction que constitue ce type de législation par rapport à la convention fondamentale 98 (Cas n° 2820 – Plaintes contre le gouvernement de la Grèce présentée par GSEE, ADEDY, appuyée par la CSI, 365^e rapport du Comité de la Liberté Syndicale, paragraphe 997 – conclusions, page 299 et 300) : « *Le comité souligne que la mise en place de procédures favorisant systématiquement la négociation décentralisée de dispositions dérogatoires dans un sens moins favorable que les dispositions de niveau supérieur peut conduire à déstabiliser globalement les mécanismes de négociation collective ainsi que les organisations d'employeurs et de travailleurs et constitue en ce sens un affaiblissement de la liberté syndicale et de la négociation collective à l'encontre des principes des conventions 87 et 98* ».

Pour la CGT, la signification de cette jurisprudence est claire. Elle transforme en avorton l'article 8 de la loi travail. Il est clair qu'il expose la France à une violation grave et immédiate des conventions fondamentales 87 et 98 de l'OIT.



Crée en 1985, le CODESC est un organe des Nations-Unies qui a pour fonction de surveiller la mise en œuvre du Pacte par les États parties. Il est composé de 18 experts indépendants ayant une compétence reconnue dans le domaine des Droits de l'Homme.

Le CODESC est chargé de l'interprétation du Pacte et surtout, de surveiller l'application du Pacte par les États parties. À ce titre, tous les cinq ans, le CODESC examine la mise en œuvre par la France des droits contenus dans le Pacte. À l'issue de cet examen, ce Comité fait part à l'État de ses préoccupations ou recommandations sous la forme d'observations finales.

Outre le travail de rédaction sur plusieurs années (co-écriture d'un rapport contradictoire, contre-réponse aux réponses du gouvernement français, etc), la CGT, à plusieurs reprises, s'est rendue à Genève pour dénon-

Stéphanie BAVARD

Assistante de direction
Courriel : s.bavard@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 90

Nicole BREGERE

Secrétaire de direction
Courriel : n.bregere@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 94

Pierre COUTAZ

CSI – OIT – Normes sociales – CEI
Courriel : p.coutaz@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 91
Portable : 06 12 80 09 80

Néjat FEROUSE

Migrations
Proche et Moyen Orient
Tél : 01 55 82 82 76
n.ferouse@cgt.fr

Alain DELMAS

Coopération au développement Afrique
Mobile : 06 08 98 84 65
a.Delmas@cgt-aquitaine.fr

An LE NOUAIL

Europe
Courriel : a.lenouail@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 63

Mariannick LEBRIS

Formation syndicale – Asie & Pacifique
Courriel : mk.lebris@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 82
Mobile : 06 83 27 59 39

Denis MEYNENT

Membre du CESE
Vice-Président du groupe II (Travailleurs)
Courriel : d.meynent@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 78

Matthieu MORIAMEZ

Questions économiques – Afrique – Océan Indien
Courriel : m.moriamez@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 86
Mobile : 06 19 60 50 21

Marie-Christine NAILLOD

Coopération au développement – Amériques
Courriel : mc.naillod@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 92
Mobile : 06 27 79 60 49

Joëlle SCHNITZER-BAMBI

Relations bilatérales en Europe
Courriel : j.bambi@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 81

Renata TRETIKOVA

Gestion des projets européens et internationaux
Courriel : r.tretiakova@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 79

Özlem YILDIRIM

Membre du CESE – Droits – Migrations
Courriel : o.yildirim@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 83

cer oralement l'usage de la violence, la précarisation, la stigmatisation du fait syndical et le climat social délétère en France.

Enfin, notons qu'au plan national, le 31 octobre 2014, la Plateforme DESC (collectif d'une trentaine d'organisations de la société civile - syndicats, associations de défense des droits humains et de solidarité internationale, coalitions -) dont fait partie la CGT a obtenu après sept ans de plaidoyer la ratification par la France du Protocole facultatif au PIDESC. Entré en vigueur depuis le 18 mars 2015 en France, le Protocole permet dorénavant aux victimes de violations des DESC par manquement ou action de l'État français de porter plainte devant le Comité DESC, ouvrant ainsi une nouvelle voie de recours en France. La Plateforme DESC a salué ce vote qui marque une avancée majeure pour la protection et justiciabilité de tous les droits humains en France.

2.2 La loi travail viole les dispositions du Pacte

En 2015, la CGT a pris une part active dans la rédaction du rapport contradictoire sur le respect par la France des DESC au sein de la plate-forme DESC.

Le 5 juin dernier à Genève, en prolongement de ce travail de mise en examen de la France par rapport aux dispositions du Pacte, la CGT portait le fer spécifiquement contre la loi travail, tant sur la forme (climat social et imposition de la loi sans réelle consultation, répressions syndicales et violences policières) que sur le fond (risque de précarisation du travail, atteintes aux droits,...).

Le 24 juin dernier, après examen du cas de la France, les experts du CODESC ont

rendu leur décision et elle est claire : « *Le Comité est préoccupé par les dérogations à des protections acquises en matière de conditions de travail proposées dans le projet de loi travail (...), y compris pour accroître la flexibilité du marché du travail, sans qu'il ne soit démontré que l'État partie a considéré toutes les autres solutions possibles.* »

Le Comité engage le gouvernement français à « s'assurer que les dispositifs proposés pour accroître la flexibilité du marché du travail n'ont pas pour effet la précarisation du travail et la diminution de la protection sociale du travailleur. Il l'exhorte également à s'assurer que toute mesure rétrograde concernant les conditions de travail :

- « *est inévitable et pleinement justifiée (...)* ;
- *est nécessaire et proportionnée à la situation, (...)* ;
- *n'est pas discriminatoire (...).* »

Il ressort ainsi clairement que le projet de loi El Khomri est en porte à faux avec les engagements internationaux de la France.

Par ailleurs, et bien que cela ne concerne pas le projet de loi en cours, notons que le Comité onusien « déplore les actes de représailles contre les représentants syndicaux signalés. Il constate aussi avec inquiétude que l'espace démocratique de négociation des conventions collectives s'amenuise ». À ce titre, il engage l'État partie à prendre des « mesures efficaces de protection des personnes engagées dans des activités syndicales, et de prévention et de répression de toute forme de représailles. Il l'engage également à assurer l'effectivité de la négociation collective et du droit de bénéficier d'une représentation syndicale conformément aux normes internationales afin de protéger les droits des travailleurs en matière de conditions de travail et le droit à la sécurité sociale ».

3. Violation par la loi « travail » des directives européennes

La loi travail viole enfin au moins deux directives de l'Union européenne. Ces violations seront évoquées en France via des questions prioritaires de constitutionnalité avant d'être éventuellement posées devant les instances juridiques européennes. En effet la loi comporte un article qui autorisent

un investisseur à reprendre une entreprise sans obligation de reprendre avec les salariés qui y travaillent. Une forme de lock out à la faveur de la reprise qui contrevient à la directive transfert de l'Union européenne qui fixe au contraire une obligation des employeurs en la matière.

Il s'agit de conclusions très fortes qui engagent la responsabilité de la France et soulignent la violation par notre pays de ces textes onusiens. Le gouvernement ne peut les ignorer sans se placer au niveau des États les plus autoritaires qui méprisent les avis rendus par les instances des Nations-Unies en matière de droits de l'homme, de droits civils et politiques et de droits économiques, sociaux et culturels.

Enfin, notons qu'en réaction à cette décision, la ministre El Khomri a envoyé au Président du Comité onusien le 28 juillet dernier une lettre de deux pages n'apportant aucun élément de réponse face aux questions et inquiétudes soulevées par les experts de l'ONU mais « *regrettant que l'avis du comité n'ait fait l'objet d'aucune argumentation détaillée (...). La position exprimée de manière lapidaire par le Comité semble, en effet, relever d'un jugement de principe plus que d'une analyse approfondie et circonstanciée d'une des versions du projet de loi travail. On ne peut que déplorer ce manque de rigueur intellectuelle* ». Libre à nous d'exploiter cette lettre d'insulte aux Nations-Unies, qui constitue, à notre connaissance, une première dans l'histoire de la diplomatie française !

Cette lettre par laquelle une ministre de la République se permet de discréditer les plus hauts experts internationaux en matière de droits de l'homme contrevient au respect de la défense des droits fondamentaux dans notre pays. Et cela d'autant que la France se targue d'avoir valeur d'exemplarité de la France pour d'autres pays...

Cette lettre est par ailleurs en complète contradiction avec la candidature de la France au Haut Conseil des Droits de l'Homme pour le mandat 2018/2020.

Par ailleurs, la loi comprend des dispositions qui dérogent à la directive temps de travail de l'Union européenne, notamment en matière de temps de travail des itinérants.

PC, OY



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

La Ministre
Cab/MEK/CB/MC/D-16-021110

PARIS, LE 28 JUIL. 2016

Objet : avis rendu par le Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur le projet de loi « travail ».

Monsieur le Président,

Le 27 juin dernier, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels que vous présidez a rendu publiques ses observations sur la France, dans le cadre de l'examen périodique de la mise en œuvre du Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC).

Dans ce cadre, votre comité a exprimé des préoccupations sur la portée du projet de loi « travail ». Si le Gouvernement prend note de ces préoccupations, il regrette néanmoins que celles-ci n'aient fait l'objet d'aucune argumentation étayée, fondée sur des dispositions précises du projet de loi. La position exprimée de manière lapidaire par le Comité semble, en effet, relever d'un jugement de principe plus que d'une analyse approfondie et circonstanciée d'une des versions du projet de loi « travail ». On ne peut que déplorer ce manque de rigueur intellectuelle.

Alors que l'avis de votre Comité dénonce les « mesures rétrogrades » qui seraient contenues dans le projet de loi « travail », je souhaiterais rappeler que ce texte constitue une réforme en profondeur du droit du travail français qui a pour objet d'accorder une place beaucoup plus importante à la négociation collective, afin de développer l'emploi, d'améliorer la compétitivité des entreprises françaises tout en gardant des exigences sociales élevées.

Je souhaiterais également vous apporter quelques précisions sur la portée de ce texte et sur ses principales mesures, car ces différents éléments semblent avoir été occultés par votre Comité.

Monsieur Walid SA'DI
Président du Comité des droits économiques,
sociaux et culturels de l'ONU
Palais Wilson
52, rue des Pâquis
CH - 1211 GENEVA 10
SUISSE

127 RUE DE GRENELLE - 75700 PARIS
TÉLÉPHONE : 01 44 38 38 38 - TÉLÉCOPIÉ : 01 49 55 32 25

Ce projet se borne à ouvrir des champs de négociation dans le domaine de la durée du travail et de l'emploi, afin de mieux prendre en compte les besoins des entreprises et des salariés sur le terrain. Des garde-fous sont d'ailleurs prévus : aucun assouplissement ne pourra être mis en œuvre sans accord, ces accords devront être majoritaires c'est-à-dire signés par des syndicats ayant obtenu la majorité des suffrages des salariés dans l'entreprise. Enfin, en l'absence d'accord, la loi ne change absolument rien aux garanties existantes. Il les renforce d'ailleurs dans certains domaines, comme les congés.

Le projet de loi « travail » vise, en outre, à créer des droits nouveaux dans les relations de travail qui élèveront le niveau de protection des travailleurs : c'est le cas du droit à la déconnexion, de la protection des travailleurs sur les plateformes, d'une meilleure protection contre le harcèlement sexuel et le sexisme.

Loin de mettre en difficulté les personnes défavorisées, le projet de loi « travail » comporte des mesures qui doivent permettre de lutter contre la segmentation du marché du travail, responsable d'une grande précarité, notamment chez les jeunes et les moins qualifiés. A titre d'exemple, le compte personnel d'activité et la généralisation de la garantie jeunes profiteront le plus à ceux qui connaissent des parcours accidentés ou qui sont sortis du système scolaire.

Son volet relatif au temps de travail préserve, par ailleurs, toutes les garanties introduites à la demande des partenaires sociaux français et qui font de la France l'un des pays les plus protecteurs d'Europe face au travail à temps partiel subi, qui concerne essentiellement les femmes et les salariés peu qualifiés.

Le gouvernement souhaite enfin rappeler qu'il n'y a aucun « acte de représailles » à l'égard de l'action syndicale dans notre pays. L'arsenal juridique existant prévoit une protection spéciale des représentants des travailleurs, dans l'exercice de leur mandat, sous le contrôle du juge. Le droit de grève comme la liberté de manifester sont respectés comme il se doit dans un pays démocratique.

Le projet de loi « travail » comporte d'ailleurs à cet égard plusieurs mesures visant à renforcer la liberté syndicale : il prévoit notamment une augmentation des moyens des syndicats de 20 %, une protection de leurs locaux et la poursuite de la réflexion sur les discriminations syndicales.

En tout état de cause, le Gouvernement fera valoir ses observations sur les recommandations du Comité des Nations unies sur les droits économiques et sociaux qui lui sont adressées conformément à la procédure établie, dans le cadre de son prochain examen périodique, dans 5 ans.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma plus haute considération.

Très cordialement,
Myriam EL KHOMRI

MEK

Pour la transparence fiscale des multinationales

Le 21 septembre 2016, la Plateforme paradis fiscaux et judiciaires (PFJ), regroupement d'ONG et de syndicats, dont la CGT, a interpellé Michel Sapin, Ministre de l'Economie et Des Finances. Cette interpellation écrite fait suite à la publication par la Commission européenne le 12 Avril 2016 d'une proposition importante sur ce qu'on appelle le reporting public Pays par pays pour les entreprises multinationales. S'il est appliqué sans exception, le reporting public permettra d'accroître la transparence fiscale des entreprises et les citoyens seront donc en mesure de savoir si ces dernières paient leur juste part d'impôt. Il contribuera aussi à s'assurer que les impôts sont payés là où ils sont dus, et donc à permettre de financer des services publics de qualité.

Malheureusement, la proposition de la Commission n'est pas à la hauteur de ces attentes. Si le Parlement européen ou les Etats membres ne parviennent pas à se mettre d'accord pour l'amender de manière significative, l'Union européenne va perdre une occasion exceptionnelle d'améliorer la transparence fiscale en Europe et dans le reste du monde.

Trois éléments doivent être modifiés pour que le reporting pays par pays public permette effectivement de lutter contre l'évasion fiscale.

Un véritable reporting pays par pays signifie que les entreprises multinationales doivent rendre publiques certaines informations dans tous les pays où elles sont implantées. Toutefois la proposition de la Commission européenne est d'obliger les multinationales à rendre publiques des informations pays par pays uniquement dans les pays de l'UE où elles sont implantées et dans les paradis fiscaux, dont la liste reste encore à déterminer. Pour les autres pays, les entreprises auront comme unique obligation de donner un chiffre agrégé, ce qui empêchera de savoir où les profits sont réalisés et les impôts payés. La proposition actuelle permet donc aux multinationales de continuer à cacher leurs bénéfices hors d'Europe et rend la mesure inutile pour les gouvernements et les citoyens

Sources : Plateforme paradis fiscaux et judiciaires (PFJ)

des pays en développement. En effet, à moins de figurer dans la liste des paradis fiscaux de l'Union européenne, ces pays n'auront pas accès aux informations concernant les activités et les impôts payés par les multinationales chez eux, alors même qu'ils perdent chaque année plusieurs centaines de milliards d'euros à cause des pratiques d'évasion fiscale des multinationales.

Il est nécessaire d'exiger que les multinationales publient des données pays par pays dans chaque pays ou juridiction où elles ont des activités, dans et en dehors de l'Union européenne.

Il est impératif d'abandonner la liste de paradis fiscaux qui doit être établie et négociée et qui créerait une limitation géographique.

L'Union européenne s'est déjà dotée d'une définition de «grandes entreprises» : entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 40 millions d'euros de chiffre d'affaires consolidé. C'est ce seuil qui devrait être retenu dans le cadre du reporting pays par pays public. Or la proposition de la Commission européenne ne concerne que les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel consolidé est supérieur à 750 millions d'euros, ce qui, de l'aveu même de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique), reviendrait à exclure 85 à 90 % des multinationales. Ce seuil excessivement élevé est particulièrement problématique pour les pays en développement, au sein desquels se trouvent des multinationales de plus petite taille qui peuvent pourtant être les plus grands investisseurs étrangers du pays et avoir un impact très important sur l'économie. Par exemple, 750 millions d'euros représente la somme des budgets du Libéria et du Burundi.

Un seuil plus bas permettrait d'éviter d'écarter des entreprises de taille importante de l'obligation de transparence et d'être cohérent dans l'UE. En effet, d'autres obligations de reporting existent pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 40 millions d'euros. La plateforme estime nécessaire par conséquent d'appliquer la définition

européenne de grande entreprise qui existe déjà dans la directive comptable et qui considère comme étant une «grande entreprise» toute entreprise dont le chiffre d'affaires consolidé est supérieur à 40 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Un grand groupe est un groupe composé d'une entreprise mère et d'entreprises filiales comprises dans une consolidation et qui, à la date de clôture du bilan de l'entreprise mère, dépasse, sur une base consolidée, les limites chiffrées d'au moins deux des trois critères suivants : un total de bilan à 20 millions €, un chiffre d'affaires net à 40 millions € et/ou un nombre moyen de salariés au cours de l'exercice à hauteur de 250.

Les informations rendues publiques pays par pays sont essentielles pour comprendre l'activité économique, la structure et les impôts payés par une entreprise dans chaque pays où elle opère. Chaque information prise séparément est insignifiante et ne prend de l'importance qu'en comparaison avec les autres.

La proposition de la Commission européenne, toutefois, est de laisser de côté un grand nombre d'éléments importants tels que les actifs, les ventes et la liste complète des filiales, contrairement à ce qui a été voté par le Parlement européen dans le cadre de la Directive Droits des Actionnaires. Le manque d'information sur l'activité économique et les actifs des multinationales dans une juridiction, rend presque impossible d'évaluer si sa contribution fiscale est juste. La PFJ estime que seul un modèle complet de reporting peut fournir au public les informations nécessaires et permettre des comparaisons utiles.

La Plateforme paradis fiscaux et judiciaire, pilotée par le CCFD, et que la CGT soutient, poursuit à ce jour son engagement pour que ses préconisations soient pris en compte et assurer une réelle transparence financière des activités des multinationales et ce dans l'intérêt des travailleurs et citoyens.

MM

Ceta bloqué

Le 17 octobre 2016, la CGT, la CSN et la FTQ, syndicats canadiens, ont signé une déclaration conjointe sur l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada, le Ceta.

Dans la perspective de l'adoption par le conseil européen lors du sommet UE/Canada le 27 octobre à Bruxelles, ces organisations syndicales réaffirment leur opposition au Ceta.

En Europe, la contestation du contenu de l'accord a pris sa source dans la mobilisation des associations, ONG et organisations syndicales. En Belgique, celle-ci s'est invitée dans la sphère politique. En effet, en Belgique, où le Parlement fédéral a besoin

de l'accord des Parlements régionaux pour signer un accord international, le Parlement Wallon a refusé le 14 octobre de donner son approbation pour que la Belgique se prononce en faveur du Ceta. L'Union européenne a alors donné jusqu'au 21 octobre à la Belgique pour préciser sa position, ce à quoi le Président-ministre du Parlement Wallon, Paul Magnette, a répondu qu'il serait impossible d'apporter une réponse en respectant le principe du débat démocratique

En France, par ailleurs, une centaine de députés ont adressé une lettre à François Hollande pour lui demander de ne pas voter pour cette approbation anticipée du Ceta, mais de garder la procédure normale, soit

la ratification par tous les Parlements de l'UE, ce qui peut prendre plusieurs années.

La « déclaration interprétative », document de cinq pages ajouté en urgence en annexe du Ceta, dans l'optique d'apaiser les craintes des sociétés civiles européennes dénonçant cet accord, ne change rien. La CGT avec la CES et beaucoup de syndicats en Europe (ÖGB autrichien, FGTB belge, TUC britannique, CGIL d'Italie, CCOO d'Espagne...) comme au Canada (FTQ et CSN) dénoncent toujours les conséquences d'un tel traité et poursuivent leur engagement contre la signature du Ceta.

MM

Pour lire la déclaration, voir le site de la CGT :

<http://www.cgt.fr/Le-Ceta-en-sursis.html>

<http://www.cgt.fr/NON-AU-Ceta.html>

À voir, à lire



Le contexte syndical

Créée avec l'appui de la dictature militaire et de la CfA sud-coréenne, la FKJU a longtemps été la seule centrale syndicale autorisée. Après son adhésion à l'OCDE, la Corée du Sud doit reconnaître une seconde centrale syndicale, plus contestataire, la KCTU. Fondée initialement dans la clandestinité, la Confédération Coréenne des Syndicats KCTU a été immédiatement à l'origine d'un important mouvement de grèves en 1996 et 1997. C'est avec cette dernière que notre confédération entretient des relations. La visite d'Alain Sutour en Corée a permis de renforcer nos liens avec le KPTU (fédération des transports et des services publics de la KCTU) qui fait face à une offensive antisyndicale du pouvoir.

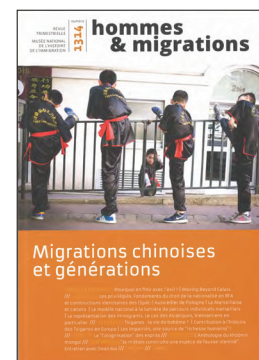
Article à lire en pages 10 et 11 du courrier aux syndicats de la Fédération des transports



Hommes et migrations

Dans son numéro 1314, la revue Hommes et migrations présente un dossier pluriel sur les migrations chinoises en France et dans le monde. Alors que le nombre de chinois émigrés attend 9,34 millions en 2013, ils sont entre 400 et 480.000 primo arrivant en France. Autre migration, à l'intérieur du territoire chinois, l'exode rural concerne plus de 273 millions de travailleurs migrants. Les articles abordent les idées reçues sur les migrants chinois, les relations entre les différentes générations de migrants, leur rapport au pays d'accueil et à leur pays d'origine ou à celui de leurs parents. Ils déconstruisent une image uniforme des travailleurs migrants chinois et de leurs familles.

MLB



Nouvelles d'Afrique

Gabon : des élections contestées

Au Gabon, le 27 août 2016, s'est tenu le 2^e tour de l'élection présidentielle opposant Ali Bongo, président en exercice depuis 2009 et Jean Ping, candidat de l'opposition.

Depuis de nombreuses années, les élections sont marquées par de multiples revendications de l'opposition, qui évoque des coups d'Etats électoraux par la famille Bongo, au pouvoir depuis 1967, et accuse la France d'intervenir pour contrevenir au renouvellement démocratique du pouvoir.

Le candidat de l'opposition est sorti des élections en tête dans 7 régions sur 9. Mais les résultats dans le Haut-Ogooué - province natale de la famille Bongo - ont permis au président sortant de rattraper son retard. Le Gabon a alors connu quatre

jours d'intenses violences entre les forces armées et la population civile descendue dans la rue pour contester les résultats et dénoncer la fraude électorale. Ces violences ont entraîné la mort de 7 personnes, plus de 1000 arrestations et 2000 disparus.

Les organisations syndicales gabonaises avec lesquelles la CGT est en contact se sont exprimées suite à ces résultats pour :

- dénoncer le score improbable réalisé par Ali Bongo dans la province du Haut-Ogooué ;
- condamner les actes de violences ;
- condamner la brutalité des forces de l'ordre ayant entraîné la mort de 7 manifestants, l'usage de balles réelles

contre des civils et la disparition de plusieurs personnes interpellées ;

- déplorer l'absence d'expression démocratique au Gabon, la destruction des sièges et équipements des médias privés, l'interruption des outils de communication entravant ainsi les libertés individuelles et la liberté d'expression.

Elles exigent toujours la publication des résultats des élections présidentielles de 2016, bureau de vote par bureau de vote, pour un examen minutieux des résultats, assurer la transparence et le respect de la démocratie au Gabon.

MM

Guinée : la CNTG (Confédération nationale des travailleurs guinéens) a tenu son 17^e congrès

La Guinée est le 9^{ème} pays le plus pauvre du monde avec un PIB de 545 dollars par habitant (soit 1,50 \$ par jour). Le taux de mortalité infantile est de 71,2/1000 (France 3,9/1000) et l'espérance de vie de 58 ans pour les hommes et de 60 ans pour les femmes. 70% de la population est âgée de moins de 25 ans et 96% des femmes ont subi la mutilation de l'excision.

Depuis l'indépendance, la Confédération nationale des travailleurs guinéens, est incontestablement depuis l'indépendance la première confédération du pays en termes de représentativité, même si les dernières élections professionnelles ont fait l'objet de débats car réalisées seulement à partir de 150 grandes entreprises ciblées par le Ministère du Travail.

Du 26 au 28 septembre le congrès a rassemblé un peu plus de 500 militants. es au Palais du peuple de Conakry. L'ouverture a été un temps fort de solidarité interna-

tionale. L'UNTM du Mali, la CNV des Pays bas, la CFDT de France, la CSI Afrique, l'OUSA, et la CGT sont intervenues devant le congrès.

Le Ministre du Travail et de l'Emploi, le Ministre de l'Aménagement du Territoire (ancien responsable de l'USTG), la Présidente du Conseil Economique et Social, ancienne Secrétaire Générale et Présidente d'Honneur de la CNTG, la représentante du Patronat guinéen, participaient également à cette ouverture.

Dans son intervention, la CGT est revenue sur le massacre qui avait eu lieu, dans le stade de Conakry, 7 ans auparavant, et qui avait fait 157 morts et plus de 100 femmes violées dans les rues de la capitale. On attend toujours le procès qui devrait enfin avoir lieu en 2017. Nous avons évoqué le drame d'Ebola qui a tué des milliers de guinéennes et guinéens et rappelé le rôle joué par la CGT, avec d'autres, afin que

par exemple Air France maintienne ses liaisons aériennes sur Conakry (avec un personnel navigant volontaire) car pour nous il était primordial d'isoler le virus Ebola mais surtout pas le peuple de Guinée. Evoqué dans l'intervention du Secrétaire Général Ahmadou DIALLO, un hommage émouvant à été rendu à Georges Séguy.

Après trois jours de congrès et à l'issue de l'élection à l'unanimité du Secrétariat et du Secrétaire Général, Ahmadou Diallo est revenu sur la situation sociale, syndicale du pays, et sur les chantiers revendicatifs à mener :

« La situation est alarmante, la répartition des fruits de la croissance inéquitable ce qui entraîne des frustrations. Il y a une extrême pauvreté, il faut un sursaut, il faut associer les travailleurs à la définition et à la mise en œuvre des politiques ».

Il a salué la mise en place du Conseil National du Dialogue Social (CNDS) au service de la paix et le dégel du dialogue entre les forces politiques Guinéennes à l'initiative du Président de la République Alpha Condé.

Il a également évoqué une lettre du Ministre de la Fonction Publique annonçant la mise en œuvre d'un nouveau protocole au 1^{er} novembre 2016, avec effet rétroactif de deux échelons (2014, 2015, 2016) dans le secteur public.

Après avoir salué la qualité des relations

internationales avec la CGT, la CFDT, l'OUA et la CSI, Ahmadou Diallo a terminé son intervention sur les valeurs de proximité à mettre en place au quotidien, la formation syndicale, les enjeux de la syndicalisation, et l'indépendance politique et financière de l'organisation à conforter.

Durant cette mission nous avons également eu de nombreuses rencontres avec des représentants de la société civile. Tous ont mis l'accent notamment sur l'extrême pauvreté, les problématiques sanitaires, le pouvoir de plus en plus personnel du

Président de la République. Ils ont aussi insisté sur une jeunesse en plein désarroi qui ne trouve pas place ni dans la société ni dans l'économie ou le monde du travail et qui est la victime désignée d'un fossé générationnel qui se traduit parfois par des propos d'une violence à peine contenue.

Des perspectives de constructions de coopérations CNTG/CGT ont été évoquées notamment sur le rôle et les responsabilités des firmes multinationales, les enjeux de la chaîne des valeurs et le travail informel.

AD

Tchad

Au Tchad, les fonctionnaires sont en grève depuis un mois. Ils s'opposent à la réduction de leurs indemnités, décidée sans concertation par le gouvernement.

En 2011, un protocole d'accord est établi dans la fonction publique afin d'améliorer le niveau des traitements des fonctionnaires. En 2016, en réunion du conseil des ministres, le gouvernement a décidé de ne plus respecter le protocole au nom de politiques d'austérité à mettre en place. Ainsi, en septembre 2016 les fonctionnaires se sont vus informés que leurs primes et indemnités seront diminuées de 80% pendant 18 mois. Ils n'ont, par ailleurs, pas pu encore se rendre compte de l'application de cette mesure, puisqu'à ce jour les salaires des fonctionnaires n'ont pas été versés depuis deux mois.

Au nom des mesures d'austérité, le gouvernement a également décidé de supprimer toutes les bourses allouées aux

étudiants pour l'année 2016-2017. Les étudiants tchadiens font parfois jusqu'à 1 000 km pour se rendre à N'Djamena afin d'étudier. La bourse est le seul revenu financier qu'ils peuvent espérer pour pouvoir poursuivre un cursus universitaire. Par cette décision, le gouvernement d'Idriss Déby pénalise une génération entière d'étudiants en leur empêchant l'accès à l'éducation secondaire.

Les fonctionnaires et les étudiants sont mobilisés pour l'abrogation de ces mesures. Ils ont organisé des marches pour manifester contre la précarisation des fonctionnaires et des étudiants. Ces marches, pourtant autorisées par la constitution tchadienne, ont toute été interdites par les autorités publiques. Les leaders syndicaux et étudiants ont été arrêtés et condamnés à la prison avec sursis.

L'Union des Syndicats du Tchad (UST), partenaire de la CGT, dénonce la mau-

vaise gouvernance du régime d'Idriss Déby. Les revenus du pétrole dont le Tchad est un pays exportateur ne parviennent pas dans les caisses de l'État, les aides de l'Union européenne ne bénéficient pas à la population.

La CGT soutient sans faille le combat des syndicalistes de l'UST, des fonctionnaires et des étudiants pour l'abrogation des mesures confiscatoires du gouvernement. Elle rappelle que le Tchad a ratifié en 1960 la convention 87 de l'Organisation Internationale du Travail sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical et n'a pas à faire barrage à l'expression des leaders syndicaux et des travailleurs. Enfin, elle interpellera le gouvernement français, dont le Tchad est un interlocuteur privilégié dans la lutte contre le terrorisme au sahel, pour que cessent ces atteintes aux libertés fondamentales.

MM

Tunisie : Programme concerté pluri-acteurs SOYONS ACTIFS/ACTIVES



La réunion du Pôle ISPESS [Insertion socio-professionnelle et l'économie sociale et solidaire] a eu lieu du 18 au 20 septembre 2016 à Tunis. C'est un programme de renforcement des

capacités des organisations de la société civile tunisienne et française qui vise la réduction des inégalités d'accès aux droits, un des enjeux majeurs de la transition démocratique en Tunisie.

Le programme réunit à ce jour 47 entités : associations, syndicats, coopératives, collectivités territoriales et pouvoirs publics issus des deux pays, dont l'UGTT, la CGT, la CFDT et la FSU.

Le ministère français des Affaires étrangères et le ministère tunisien de la Formation professionnelle et de l'emploi en sont partenaires.

Le principal bailleur de fonds est l'Agence française de développement. L'initiateur du projet est le Comité national de la solidarité laïque.

Le programme est gouverné par une assemblée plénière qui se déroule chaque année avec une assemblée plénière élective chaque deux ans pour choisir le comité de pilotage qui veille sur le bon déroulement du programme.

Dans le comité de pilotage siègent 2 représentants syndicaux dont 1 d'un syndicat tunisien et 1 d'un syndicat français.

Sur les deux pôles thématiques où s'inscrivent des plans d'actions durant 2016-2018, la CGT est - ensemble avec l'Institut de coopération sociale internationale ICOSI et deux autres organisations tuni-

siennes - dans la coordination du Pôle insertion socio-professionnelle et l'économie sociale et solidaire (Pôle ISPESS).

Le projet de plan d'actions que les quatre organisations coordinatrices du Pôle ISPESS a élaboré et proposé, intitulé L'économie sociale et solidaire pour l'emploi et le développement économique et social en Tunisie, a été validé en juillet dernier. Il prévoit l'organisation de multiples activités en Tunisie et en France, jusqu'à la fin de l'année 2018.

NF

Sénégal : quand alphabétisation rime avec émancipation



l'un des objectifs essentiels de cette coopération.

Le quotidien pèse sur les femmes qui ont souvent beaucoup de difficulté à suivre la classe parce qu'elles ne peuvent y participer que lorsque l'ensemble des tâches domestiques et agraires sont terminées. Elles ont développé un système concerté d'amende lorsque l'une d'elles manque le cours. Cette amende va dans un pot commun qui permet d'alimenter un micro-crédit, développé avec la CSA. Ce fonds a plus que doublé en moins de trois ans, grâce essentiellement aux rentrées financières liées aux activités développées.

Elles sont en train de réaliser un récit de leur quotidien sur des cahiers d'écolier. Ces écrits, le secrétaire général de la CSA voudraient les publier, en faire un livre. C'est là aussi que s'apprécie le chemin parcouru en si peu de temps.

Une émancipation qui donne des ailes !

C'est ainsi que, plus autonomes et émancipées, les femmes ont bâti trois projets pour un futur qui leur permettrait de trouver le chemin d'une élévation du niveau et de la qualité de vie de l'ensemble des villageois. Le pilage du mil constitue la tâche la plus chronophage et fatigante de leur

Carnet de voyage...

Mbokhodane est un village de cultivateurs situé à environ 130 km à l'est de Dakar. Il n'y pleut que deux mois par an, entre fin juillet et fin septembre. Ces deux mois sont cruciaux, car de cette pluie dépend la survie du village. Les villageois concentrent leurs cultures vivrières (mil et arachide) sur cette période.

Les habitants ont créé un syndicat d'agriculteurs qui est affilié à la CSA, troisième confédération du Sénégal. Les enfants vont peu à l'école, trop éloignée du village. Aussi, les adultes sont, pour beaucoup analpha-

bètes ou illettrés. Cela n'est pas sans leur poser des difficultés, notamment au moment de la vente des récoltes. C'est ainsi qu'est né, en 2013, un projet de coopération syndicale et sociale, entre le village, la CSA, *l'Avenir social*, la CGT et la FERC, visant à alphabétiser les femmes, premières concernées par la vente de leurs récoltes.

Trois ans de coopération plus tard...

Cette coopération a permis à 50 femmes de Mbokhodane d'apprendre à lire, écrire et compter en wolof. Elles sont devenues indépendantes des hommes, notamment lors de la vente de leurs récoltes. C'était

journée. Elles souhaitent que le partenariat puisse les aider à financer un moulin. Ainsi, elles pourraient dégager du temps pour elles et leur participation à la classe. Dans le même ordre d'intention, l'eau qui se trouve dans le sol, à faible profondeur est saumâtre. Elles aimeraient bien de l'aide pour construire un forage d'eau douce qui leur permettrait de développer du mareyage. Ces nouvelles cultures assure-

raient une meilleure sécurité alimentaire au villageois qui ne dépendraient plus des marchands. Enfin, après chaque saison des pluies, la hutte qui leur sert de salle de classe doit être reconstruite. Elles espèrent que le partenariat pourra apporter cet appui. Ce sont autant de pistes de réflexion pour nous permettre de poursuivre ce projet piloté par L'Avenir social.

Remerciements à Fama Diouf (ancienne présidente de la coalition des femmes de la CSA), Mamadou Diouf (ancien secrétaire général de la CSA), Catherine Miguet (présidente de *l'Avenir Social*), Alain Delmas et Jean-Jacques Guigon (Espace international de la CGT) et à toutes celles et ceux qui ont rendu cette rencontre possible.

FC

Pour le tourisme solidaire vers la Tunisie



La délégation des organisations syndicales françaises devant le siège de l'UGTT. Membre du « quartet » tunisien qui a reçu le 10 décembre 2015 le Prix Nobel de la Paix (avec la Fédération Syndicale patronale de Tunisie (UTICA), l'Ordre national des avocats et la Ligue tunisienne de défense des droits de l'homme). Les 4 organisations ont été primées pour avoir en 2013 animé le dialogue national et permis à la Tunisie de réaliser sa transition démocratique. Photo MS.

Donnant suite à l'appel de l'Union Générale Tunisienne du Travail concernant la promotion du tourisme solidaire vers la Tunisie, après les réunions à Paris en mars et en avril la mission EDUC'TOUR a eu lieu en juin 2016. C'est une délégation un peu particulière qui s'est rendue en Tunisie du 2 au 5 juin. Une centaine de syndicalistes venus

de Lyon, Marseille et Paris ont quitté un moment les affaires des inondations et le tumulte des manifestations anti-loi travail pour se retrouver dans un tout autre univers, à seulement deux heures de Paris.

La participation de la CGT a été pilotée notamment par le camarade Christian

Faoro, Président TL de PACA, rassemblant 92 personnes des CE, des COS etc. Quatre personnes de la CFDT et deux personnes de la FO y participaient aussi. Décollage des aéroports de Paris, Lyon et Marseille.

Pendant ce tour éducatif de découverte, l'imposante délégation s'est rendue au siège de l'UGTT, désormais ornée de l'effigie d'Alfred Nobel. C'est à la fin de la réunion de solidarité organisée au siège de l'UGTT que la déclaration commune UGTT, CGT, CFDT, FO, ANCAV «Tourisme en Tunisie - Un acte de solidarité» a été signée.

Elle préconise que *«les organisations syndicales invitent les comités d'entreprise à prendre des initiatives pour que les salariés s'inscrivent dans une démarche solidaire en retrouvant les villes et les gens, les plages et les lieux témoins de civilisations anciennes, comme de la période contemporaine. L'assemblée demande que les associations*

de tourisme inscrivent la Tunisie dans leur catalogue».

Un collectif a été mis sur pied pour le suivi des suites à donner en vue de la réalisation des objectifs.

NF

Nouvelles d’Outre-Mer

Mayotte : 4^e congrès de la CGTMa

Du 24 au 29 septembre 2016, une délégation de la CGT conduite par Céline Verzeletti, membre du bureau confédéral, s’est rendue à l’invitation faite par la CGTMa pour assister à leur 4^e congrès confédéral. Les débats des congressistes ont porté notamment sur la différence de traitement entre la métropole et Mayotte, 101^e département français. Depuis son rattachement à la France, Mayotte un territoire délaissé de la République, présentant pour la France un intérêt surtout militaire et d’extension de son rayonnement maritime. La population autochtone est restée dans une économie de subsistance et d’économie agraire non monétarisée. Ce n’est que dans les années 1990, suite à l’acceptation de la demande de départementalisation, que la France a commencé à investir dans les infrastructures de transport, de santé et d’éducation.

Encore aujourd’hui, les écarts avec le reste de la France et des DOM sont grands. Seuls 20 % des foyers sont raccordés à un réseau d’assainissement, environ 20 % n’ont pas accès à l’eau et un quart n’a pas accès à l’électricité. Quant à l’habitat, seuls 57 % de la population bénéficie d’une construction en dur, les autres habitant soit des logements traditionnels faits de cases végétales soit en grande majorité dans des quartiers d’habitat informel (bidonville, abris de fortune).

L’île mahoraise fait face à de grands défis et la CGTMa prend toute sa place dans le combat pour l’égalité réelle. Avant le 4^e congrès de la CGTMa, la CGT a rappelé les liens de fraternité et de solidarité qui unissent les deux centrales syndicales, dans un respect des indépendances de chacune. Nous avons pu rencontrer différents

syndicats professionnels de la CGTMa, que ce soit à la maison d’arrêt de Majicavo ou des salariés de la SMART, entreprise historique des manutentionnaires du port de Longoni, en lutte contre la suppression de leur emploi. La CGT a témoigné également de son soutien au secrétaire général réélu, Salim Nahouda, actuellement en procès dans le cadre de son engagement syndical. Nous avons participé aux côtés de la CGTMa et des organisations syndicales mahoraises aux manifestations organisées dans le cadre de la venue à Mayotte de la ministre des Outre-mer, Ericka Bareigts, pour demander l’application de l’égalité des droits sur l’ensemble du territoire français.

MM

Comment va la santé au travail dans l’industrie de la banane ?

Nous avons déjà eu l’occasion d’informer les lecteurs de notre Newsletter que depuis le début de l’année 2015, la CGT⁽¹⁾ avec ses partenaires conduit un projet visant à former les syndicalistes des bananeraies latino-américaines à la problématique SST sur le lieu de travail, à renforcer les liens syndicaux régionaux avec la Guadeloupe, à faire ratifier la C184 de l’OIT sur la sécurité et la santé dans l’agriculture. La ratification de cette convention patine aujourd’hui en France, alors que le président Hollande s’y est engagé en juin 2015. Nous avons élaboré une affiche-dépliant qui explique les enjeux de cette ratification. Elle est diffusée aux organisations du CCN et disponible dans les 65 points d’accueil d’Indecosa. Ce document est également disponible sur simple demande auprès de l’espace International.

De la fourche à la fourchette : l’alliance des syndicalistes et des consommateurs pour la santé au travail

Le dimanche 11 septembre 2016, au Forum social de la Fête de l’Humanité, l’Espace Inter et Indecosa-CGT ont organisé conjointement une table ronde « De la fourche à la fourchette : l’alliance des syndicalistes et des consommateurs pour la santé au travail ». Le débat fut centré sur la problématique de la santé au travail dans l’industrie de la banane. Ce fruit est hautement symbolique des échanges Nord-Sud. La banane est produite dans les zones tropicales – en Amérique du Sud et dans les Caraïbes – dans des conditions de travail difficiles et dangereuses pour la santé des travailleurs (usage massif de produits phytosanitaires, charges lourdes, etc.).



Elle est commercialisée ici - c’est d’ailleurs le 3^e fruit le plus consommé en France – sans que le consommateur soit informé de

(1) Le projet « La santé et la sécurité au travail dans l’industrie de la banane » est porté par la CGT, CGTG, Indecosa-CGT, COLSIBA - la coordination des 28 syndicats des bananeraies en Amérique du Sud (Guatemala, Honduras, Nicaragua, Costa Rica, Panama, Colombie, Équateur, Pérou), l’association Banana-Link. Il bénéficie du soutien financier du CFSI, de la Fondation Abbé Pierre et de l’AFD.

l'impact sur l'environnement de cette industrie, de ses pratiques en matière sociale.

Notre débat fut l'occasion d'entendre s'exprimer André Cicollela, spécialiste des perturbateurs endocriniens qui est à l'origine de l'interdiction du bisphénol A en Europe ; Bernard Thibault, membre du collège travailleur du conseil d'administration du BIT ; Alistair Smith de l'association Banana Link avec laquelle la CGT coopère depuis vingt ans sur ce sujet, Arnaud Faucou d'Indecosa - CGT. Malheureusement, notre camarade Gilbert Bermudes, coordinateur de la COLSIBA est resté bloqué à la frontière pour cause de changement non annoncé des règles d'admission dans l'espace Schengen. Le témoignage de terrain a en revanche été apporté par Albert Cocoyer syndicaliste de la CGTG et meneur de la lutte des ouvriers de la plantation SA Debout. Son récit est d'autant plus édifiant qu'il relate le long combat pour faire vivre le droit de retrait des salariés en cas de danger grave et imminent. Ce droit est inscrit dans la législation française depuis 1982 et c'est un enjeu majeur de la ratifi-

cation de la C184 de l'OIT dans d'autres pays. Il a pourtant fallu plusieurs années de lutte pour le faire reconnaître sur le terrain, en Guadeloupe.

La lutte victorieuse de la CGTG

Albert Cocoyer travaille depuis 28 ans pour le plus gros planteur de bananes en Guadeloupe, la société Bois Debout. Il a été chef d'équipe jusqu'en 2009 où un mouvement social d'ampleur a eu lieu en Guadeloupe. Ce mouvement lui fait porter un regard nouveau sur le sort qui est le sien et celui des ouvriers des plantations. Il redevient simple ouvrier et milite activement à la CGTG. En janvier 2014 un expert désigné par le CHSCT rend un rapport accablant pour la SA Bois Debout. Et pour cause ! La société connaît entre 40 et 50 accidents du travail par an, dont 10 mortels en 25 ans. Les journées de travail durent 12-13 heures, une partie du travail est payée à la tâche, les ouvriers n'ont pas accès à l'eau potable. En dépit de l'expertise, l'employeur fait la sourde oreille. En octobre 2014, les ouvriers font valoir leur droit de retrait pendant 28 jours. Malgré l'intervention de l'inspecteur de travail qui

enjoint l'entreprise à respecter la loi, la direction s'enferme dans le déni. Dès lors, les ouvriers emmenés par la CGTG se lancent dans la grève et bloquent un des ports de Guadeloupe pour exiger le paiement des salaires correspondant aux jours de retrait. La suite de l'affaire se déroule devant les tribunaux qui ont rendu un verdict favorable à la CGTG et aux 97 ouvriers concernés.

Par décision judiciaire en date du 14 octobre 2016, le Tribunal de Grande Instance de Basse-Terre a condamné la SA Bois Debout au paiement intégral des salaires portant sur la période de l'exercice du droit de retrait. De plus, la SA Bois Debout est condamnée au paiement de 100€ de dommages et intérêts à chacun de ses 97 salariés ainsi qu'au versement de 2000€ pour les frais judiciaires.

C'est une victoire décisive pour la CGTG et les ouvriers guadeloupéens. Elle rappelle pourtant à tous que le droit peut rester lettre morte et que c'est le combat syndical qui le fait vivre.

RT

Polynésie : 20 ans d'existence de la confédération O oe to oe rima

Une délégation CGT a assisté aux célébrations des 20 ans de la confédération O oe to oe rima à Pape'ete, Tahiti fin septembre. La CGT était représentée par Patrice Bossart, membre de la CFC et Wolf Jäcklein, animateur de l'Espace international.

Le territoire de la Polynésie française s'étend sur un vaste espace du Pacifique sud, plus large que l'Union européenne. Il compte 121 îles (dont 72 habitées), regroupées en cinq archipels, avec une population d'environ 271 800 habitants. Elle est aujourd'hui le seul territoire français qui figure sur la liste de l'Onu des territoires à décoloniser. Elle y a été inscrite à la demande de l'ancien gouvernement de la Polynésie française, sous la présidence d'Oscar Temaru.

Les statistiques officielles recensent 61 000 salariés, dont 51 000 dans le tertiaire. Le



chômage est estimé à 21,8 % – avec toutes les réserves qui s'imposent dans un contexte où il n'y a aucun système d'assurance chômage.

Ces quelques chiffres laissent déjà percevoir les difficultés à faire fonctionner un

syndicat, même si l'on tient compte du fait que l'immense majorité de la population (197 000) est concentrée sur les Îles du Vent, et avec elle, l'activité économique et les entreprises. Les travailleurs « dans les îles », comme on dit à Tahiti, c'est-à-dire très loin, ont du mal à être représentés, et ne voient que très rarement un inspecteur du travail. Par ailleurs, celui-ci n'a aucune chance de faire un déplacement sans que ses projets ne se sachent plusieurs jours à l'avance. En effet, dès qu'il réserve son billet d'avion, tout le patronat est au courant. Toute la Polynésie compte exactement trois inspecteurs du travail, autant dire, leurs allers et venues font l'objet d'un suivi précis.

O oe to oe rima est la quatrième organisation syndicale sur cinq, et maintient, depuis sa création, un lien étroit et frater-

nel avec la CGT. La CFDT et FO y sont représentées par des organisations confédérées. On trouve à côté de ces trois organisations syndicales, deux autres syndicats indépendants. Il n'y a pas d'organisation catégorielle reconnue représentative. Au regard du faible nombre de salariés dans le pays, le taux de syndicalisation est considérablement plus élevé qu'en France métropolitaine. Oe to oe rima prépare son prochain congrès pour septembre 2017 auquel la CGT sera invitée.

La Polynésie française dispose d'un statut lui conférant une certaine autonomie depuis la loi organique de 2004. Sans surprise, les domaines régaliens restent de la compétence de l'État, et le droit du travail est dévolu au pays (la Polynésie, donc). Quelques répartitions surprennent, cependant : l'audiovisuel reste domaine réservé de l'État, tandis que la santé est compétence du pays. D'ici la fin d'année, le Président français, François Hollande et le Président de la Polynésie, Edouard Fritch, ont convenu que dans les « Accords de Papeete », l'autonomie de la Polynésie sera précisée. Ces textes sont actuellement en discussion, mais leur contenu n'est toujours pas connu.

Sur place, la situation (post-)coloniale de la Polynésie française est évidente. Les fonctionnaires français dépêchés à Tahiti, bénéficient d'un complément de salaire de 81 % pour l'éloignement. Ils sont nombreux au vu de l'importance des fonctions régaliennes à assurer : justice, police, armée, éducation nationale, douanes, état civil, impôts. Aussi, leur pouvoir d'achat est un multiple de celui de la population locale : le salaire minimum polynésien est 25 % en dessous de celui de l'Hexagone. Le niveau des prix à Tahiti est un multiple de l'Hexagone... avec un Smic local à 75 % du Smic français - appliqué aux salariés de droit Polynésien, et non pas aux salariés au droit de l'Hexagone.

Le travail des fonctionnaires est forcément régi par le droit de l'État, tandis que celui des employés civils dans les administrations publiques et dans le privé (en principe) est régi par le code du travail polynésien. Les ambiguïtés sont nombreuses : au sein d'un

même établissement (par exemple une école), les salariés de droit polynésien ont un temps de travail de 39 heures et les fonctionnaires de 35 heures. Comme toutes les situations de flou et de contradiction ne sont pas réglées par la loi, la voie est libre pour le patronat qui joue sur les deux tableaux.

Les camarades d'Oe to oe rima dénoncent aussi de nombreuses situations de discrimination entre Polynésiens et métropolitains (en tahitien : frāni), qui bénéficient souvent de meilleures conditions d'emploi. Dans les entreprises que la délégation a visitées, les fonctions de direction et de management étaient, sauf exception rare, assurées par des... métropolitains !

Cette situation postcoloniale est encore aggravée par la présence sur place du « Centre d'Essais du Pacifique » (CPE) du début des années 1960 jusqu'en 1996 : sur les atolls de Mururoa et Fangataufa, la France a fait exploser 193 bombes atomiques pour les tester. 41 de ces bombes ont même explosé en plein air, contaminant toutes les îles alentour.

A cette époque, l'arrivée en Polynésie de nombreux militaires, au fort pouvoir d'achat (comparé à la situation locale de l'époque), et l'offre d'emplois civils sur les sites des essais, a faussé le tissu social et économique de la Polynésie. Beaucoup se sont déplacés pour chercher du travail et ont abandonné leurs activités traditionnelles de pêche et d'agriculture. Pour certains, aujourd'hui, le CPE a été une caisse de chômage dissimulée. Sauf qu'à la fin des essais, tous ces emplois ont disparu du jour au lendemain ! Et pourtant, il n'y a toujours pas d'assurance chômage en Polynésie française aujourd'hui.

À ce chamboulement économique et social s'est ajoutée malheureusement la contamination radioactive. Un certain nombre d'essais ont connu des problèmes, et ont envoyé des nuages radioactifs non seulement sur des atolls voisins, mais aussi jusqu'à Tahiti, voire au Chili et au Pérou. À l'époque, la raison d'État faisait taire toutes ces informations, et empêchait toute

mesure de protection pour les populations se trouvant sous les pluies radioactives. Certains sites sont encore inaccessibles et trop contaminés. Selon les témoignages, les travailleurs locaux n'avaient pas les mêmes protections au travail que les détachés du CEA¹ venus de métropole. L'association « Mururoa et Tatou » que la délégation CGT a rencontrée sur place, s'est créée pour défendre les travailleurs et citoyens polynésiens qui souffrent des séquelles des essais nucléaires. La recrudescence de cas de cancers est très clairement liée aux contaminations pendant les années du CPE.

Le seul centre hospitalier de la Polynésie (avec une offre de soins limitée) se trouve à Papeete. Sachant que Mururoa est à 1250 km de Tahiti, c'est une distance qu'un avion sanitaire ne peut effectuer sans escale : autant dire qu'une victime des essais nucléaires habitant « dans les îles » des archipels n'est pas logée à la même enseigne qu'un malade dans la région parisienne ! Mais, la santé est un domaine dont la compétence est déléguée à la Polynésie. Quand on considère les séquelles des contaminations radioactives dont a souffert la population locale pendant près de quarante ans, nous sommes abasourdis que l'État délègue la gestion des conséquences à une petite population lointaine qui doit se débrouiller avec le peu de moyens dont elle dispose ! Les victimes sont pour la plupart livrées à leur sort. Pour obtenir prise en charge et (rarement) réparation, elles doivent subir des procédures bureaucratiques et examens pénibles. L'association les soutient dans cette démarche, car pour l'heure, la France ne reconnaît pas sa responsabilité collective. Les documents et archives des différents syndicats permettent de prouver l'exposition des victimes pendant les essais. La FNTE-CGT contribue à cette défense des anciens travailleurs du nucléaire.

Les séquelles sont de plusieurs ordres médicaux : des cancers, des malformations congénitales, mais aussi des pathologies psychiatriques. Il est connu aujourd'hui que ces pathologies continuent à surgir pendant des générations. La responsabilité

de la France est donc lourde vis-à-vis de ses citoyens polynésiens. La raison d'État a étouffé ces dossiers pendant trop longtemps, et seulement aujourd'hui, 50 ans après le premier essai sur Mururoa, la

question de la réparation commence à être évoquée sérieusement.

O o e to o e rima est engagé dans la défense de ces anciens travailleurs polynésiens du

CEA et du CPE. Elle a besoin du soutien de la CGT et de ses fédérations, pour les assister autant que possible.

WJ

1 - Le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) est un organisme public de recherche à caractère scientifique, technique et industriel (Epic).

Nouvelles des Amériques

La paix en Colombie : et maintenant...



« Nous avons été trop sûrs de nous ». Tel est le principal message qui ressort de l'échec du référendum du 2 octobre. Le camp du « No » s'est frotté les mains, Alvaro Uribe - ancien président de Colombie - le premier. Il ne voulait pas de la paix, il ne voulait pas de l'accord. Il a joué sur différents leviers de haine, sur la crainte d'un « chavo-communisme » insensé. Pendant ce temps, les partisans du « Sí » s'étaient mobilisés, à tous les niveaux. Des réunions de quartier organisées par des associations locales jusqu'aux grands rassemblements tenus par les principaux partis et les syndicats, tous avaient travaillé sans relâche pour gagner cette paix.

Ainsi, le mouvement syndical - dans l'unité des trois centrales, CGT, CTC et CUT - avait réuni ses adhérents, avec un premier meeting où Victor Baez, secrétaire général de la Confédération syndicale des Amériques (CSA) prenait la parole pour déclarer le soutien sans faille des syndicats d'Amérique latine, puis un second meeting, international celui-là, avec la participation de différentes organisations syndicales européennes, dont la CGT. Le

message que nous y avons porté était simple : le mouvement syndical est intrinsèquement favorable à la paix en général et en Colombie en l'occurrence, car elle seule sera à même de reconstruire un modèle de relations sociales fondé sur le respect des centrales syndicales, des droits sociaux et des conventions fondamentales de l'OIT, jamais réellement mises en œuvre et pourtant ratifiées par la Colombie de longue date.

Le résultat du référendum a surpris tout autant les partisans du « oui » que ceux du « non ». On peut imaginer que le 3 octobre, les Colombiens se sont réveillés avec le même sentiment que les Britanniques au lendemain du Brexit : interloqués, incrédules. Il faut tout de même souligner que l'abstention a été de 63 %, que le résultat - 49,2 % pour le oui, contre 50,8 % pour le non - ressemble davantage à un match nul qu'à une victoire écrasante. En dépit de l'échec, José Manuel Santos a reçu le prix Nobel de la paix, en présence d'une multitude de chefs d'état et de gouvernement. Même si l'on peut regretter que ce prix n'ait pas récompensé toutes les parties prenantes, il n'en demeure pas moins qu'un signal fort a été envoyé à la communauté internationale dans son ensemble : la résolution d'un conflit est envisageable par un processus diplomatique et le modèle est exportable dans d'autres régions du monde.

Au lendemain de la déception, la jeunesse s'est massivement mobilisée. Toutes les parties prenantes ont réaffirmé leur

volonté de poursuivre dans la voie de la paix. La plateforme unitaire des organisations syndicales a rendu publique la déclaration suivante.

« Face au résultat inattendu du référendum du 2 octobre, à l'issue duquel le « Non » a gagné à une très courte majorité, nous tenons à faire savoir comme suit :

- nous réaffirmons notre engagement envers le processus de paix et une solution pacifique négociée au conflit armé, aussi bien avec les FARC, que l'ENL et l'EPL ;
- nous redoublerons d'efforts dans nos actions et activités de mobilisation sociale et politique pour exiger la fin du conflit armé ;
- nous considérons que la poursuite du cessez-le-feu bilatéral et des travaux des négociateurs à La Havane est en élément extrêmement positif. Nous demandons que s'engage un dialogue entre le mouvement syndical et citoyen avec le gouvernement ;
- nous continuerons d'œuvrer pour que les négociations ne conduisent pas à des mesures régressives pour la population dans son ensemble ;
- nous poursuivrons toutes nos activités revendicatives et demeurerons particulièrement vigilants face aux mesures que pourrait décider le gouvernement et qui porteraient atteinte aux droits des travailleurs. »

MCN

Nouvelles d'Asie-Pacifique

Bangladesh : journée du travail décent



NGWF, une des principales fédérations des travailleurs du textile et de l'habillement du Bangladesh a organisé un rassemble-

ment le 7 octobre 2016 dans le cadre de la Journée mondiale pour le travail décent. Les discussions ont porté principalement sur la lutte contre le travail précaire et le rôle du gouvernement mais aussi la nécessité d'adopter des mesures efficaces pour assurer la sécurité et la santé sur les lieux de travail et en finir avec les violences contre les femmes. Ils sont aussi revenus sur l'incendie et l'effondrement du 11 septembre dans une usine d'emballage qui a fait plus de 25 morts. Plusieurs fédérations participaient ainsi que la Directrice du

Centre pour les travailleurs de Delhi dans le cadre d'une coopération renouvelée entre syndicats indiens et bangladais. Tous se montrent préoccupés par l'augmentation continue de l'emploi précaire au Bangladesh et en Inde.

Pour NGWF la lutte contre le travail précaire est liée à celle pour un salaire décent et le droit à se syndiquer et s'organiser.

MLB

Inde : grève générale pour le salaire minimum et contre les réformes de la législation du travail

Le 2 septembre dernier, un an jour pour jour après la mobilisation de 100 millions de travailleurs, 180 millions d'entre eux étaient en grève de nouveau, dans toute l'Inde à l'appel de toutes les grandes confédérations syndicales.

Ils revendiquaient notamment un salaire minimum qui ne soit pas inférieur à 18 000 roupies par mois, une augmentation des

pensions de retraite et la fin de toutes les attaques contre la législation du travail.

Alors que les syndicats exigeaient aussi l'arrêt de toutes les attaques contre les militants syndicaux, étudiants et les représentants des castes défavorisées, de nombreux manifestants et grévistes ont été arrêtés et emprisonnés ce 2 septembre.

MLB



Inde : Honda, fin de la grève de la faim des travailleurs licenciés



Depuis neuf mois, les travailleurs de chez Honda au Rajasthan mènent une lutte contre le licenciement illégal de 3 000 d'entre eux parce qu'ils ont créé un syndicat. Depuis le 22 septembre, ils ont entamé une grève de la faim pour pouvoir être entendus par la direction de l'entreprise. Les travailleurs qui ont arrêté la grève de la faim pour des raisons de santé ont été

remplacés par de nouveaux grévistes. Leur objectif n'est pas de mourir. Pour l'instant, seul le ministre du Travail a réagi et proposé de soutenir leur combat. Une position surprenante alors que le gouvernement a fait arrêter de nombreux travailleurs lors de la grande manifestation du 2 septembre.

MLB

Pakistan : les syndicats accusent le manque de sécurité sur le lieu de travail dans l'industrie

Début septembre, les syndicats de la province du Punjab (la plus peuplée avec plus de la moitié de la population pakistanaise

et dont le PIB représente 55 % du PIB du Pakistan) se sont adressés au Premier ministre provincial devant l'augmentation

du nombre d'accidents du travail liés à l'absence de sécurité dans de nombreuses entreprises. Ils exigent la mise en place

un système d'indemnisation pour toutes les victimes d'accidents du travail. Par ailleurs, ils ont condamné l'interdiction de créer des syndicats à la Pakistan Railways (Compagnie de chemins de fer du Pakistan) – une interdiction s'appuyant sur la loi sur les services essentiels - qui

empêche la prise en compte du nombre accru d'accidents du travail. Alors que tous les secteurs sont touchés par les accidents du travail et les maladies professionnelles, les syndicats exigent une enquête sérieuse pour déterminer les responsabilités des entreprises, que les travail-

leurs aient un droit de retrait et que les lois et réglementations soient réellement appliquées.

MLB

Philippines : des militants syndicaux assassinés

Suite à l'élection de Duterte à la présidence des Philippines, la violence contre les militants d'ONGs et syndicaux se répand. Le 17 septembre, Orlando Abangan "Ka Lando", militant syndical et des droits

humains reconnu a été tué dans la rue à Cebu par un escadron de la mort. Il militait pour l'arrêt des assassinats systématiques comme gestion des problèmes de société et du travail aux Philippines. Ce climat de

violence va avoir de graves répercussions sur le mouvement syndical philippin.

MLB

Nouvelles d'Europe

Coup sur coup : Turquie de non-droit

Dans les jours suivant la tentative de coup d'État militaire déjouée du 15 juillet dernier, l'état d'urgence a été décrété dans tous les départements de la Turquie. Il vient d'ailleurs d'être prolongé pour trois mois à partir de 19 octobre par le Conseil des ministres. Ce dernier dirige le pays par des décret-lois promulgués selon les directives du Président Erdogan. Le premier ministre est en même temps le président du parti AKP qui détient la majorité absolue à l'Assemblée nationale.

Dans le cadre de l'état d'exception, la durée de la garde à vue a été portée à trente jours. Non contestables devant la Cour constitutionnelle, ces décrets ont permis l'inculpation de 32 000 personnes, l'éviction de 93 000 fonctionnaires et la confiscation des biens de centaines d'hommes d'affaires. 4 200 associations ont été dissoutes, tous leurs biens ont été confisqués, comme l'ont été ceux de plus de 500 entreprises placées sous tutelle. Lundi 19 septembre, la rentrée scolaire avait lieu en Turquie alors que plus de 27 000 enseignants avaient été licenciés, et près de 10 000 autres relevés temporairement de leurs fonctions dans le cadre de ces purges.

Des syndicats turcs parlent d'un coup d'État civil d'Erdogan.

CES, CSI, TURK-IS, HAK-IS, DISK, KESK

Une délégation commune CSI-CES s'est rendue à Ankara les 12 et 13 octobre 2016. Une déclaration commune Déclaration a été rendue publique suite à cette visite :

« Représentant le mouvement syndical international et européen, son but était de témoigner de sa solidarité envers le peuple de Turquie et les syndicats turcs après le coup d'état manqué mais aussi de discuter de l'évolution récente de la situation des travailleurs syndiqués du pays avec les quatre organisations affiliées (Turk-is, Hak-is, Disk et Kesk). »

La délégation était particulièrement inquiète en raison de la vague de licenciements de travailleurs et d'employés de la fonction publique lancée par le gouvernement turc qui, dans la plupart des cas, n'étaient fondés sur aucune raison ou aucune preuve d'acte répréhensible et ne respectaient pas la loi.

Toutes les organisations participant à la réunion ont condamné le coup d'état comme constituant un crime contre la démocratie et ont déclaré que toute attaque terroriste ou toute tentative anticonstitutionnelle visant à prendre le pouvoir devait être combattue mais que cela ne pouvait mener à des chan-

gements de la constitution limitant les droits démocratiques ou à la destruction des moyens d'existence de milliers de travailleurs.

Lors de réunions avec des représentants de l'UE et du bureau de l'OIT, la délégation commune a réitéré son soutien inconditionnel aux valeurs démocratiques et aux libertés syndicales définies dans les conventions de l'OIT et les chartes internationales et européennes ainsi que son plein respect pour l'état de droit.

Une attention particulière doit être accordée au respect et à la pleine application des droits syndicaux en Turquie, y compris la liberté d'association, le droit de grève et le droit de négocier collectivement. »

Meeting de solidarité à Paris

Le 19 octobre un meeting de solidarité a eu lieu à Paris, dans la salle Olympe de Gouges, 11^e arrondissement, sous le sigle de « Démocratie en péril en Turquie ».



Lors de cette soirée organisée par une cinquantaine d'organisations, dont associations, syndicats, partis politiques, Gisèle Vidallet, Secrétaire confédérale de la CGT :

«... Aujourd'hui sous prétexte d'une tentative inacceptable d'un coup d'Etat, les syndicalistes, les opposants, les démocrates, les salariés subissent une répression insoutenable, intolérable.

La situation est grave, tant sur le plan de la démocratie et des droits que sur le plan social.

Depuis 2002 le parti qui gouverne sans partage a permis à ce que le néolibéralisme pousse encore plus loin son chemin propice en Turquie.

Dans son appel pour le 1er Mai 2016, la direction de la DISK soulignait que ces 13 dernières années, le nombre de milliardaires en Turquie a été multiplié par 14.

A l'inverse, la part des salaires dans le revenu national a chuté de 40 % à 30 %, faisant de la Turquie le pays avec les plus grandes inégalités de revenus en Europe. (...)

Ce parti au pouvoir, soi-disant de justice et de développement, est comptable d'un niveau sans précédent de violation des libertés et des droits fondamentaux faisant de la Turquie un pays de non-droit. Depuis, la tentative du coup d'État du 15 juillet dernier, la répression et l'arbitraire ont pris des proportions qui dépassent l'imagination,

pour ouvrir la voie à une dictature fasciste exercée par une poignée de dirigeants.

C'est pourquoi nous devons intensifier notre solidarité. La CGT s'y engage, à tous les niveaux, avec responsabilité, vigilance et imagination.

Nous partageons l'avis de la DISK et de la KESK, qui est de constituer l'unité de toutes les forces démocratiques et progressistes du pays pour la restauration des droits humains, des libertés fondamentales, de l'ordre laïc et pour une solution pacifique durable de la question kurde, afin de parvenir à la démocratie en Turquie.»

NF

Brexit : un dossier qui va nous occuper un moment

Suite au vote des Britanniques en faveur d'une sortie de l'Union européenne à la fin du printemps 2016, rien n'est encore certain sur les suites que le gouvernement britannique compte lui donner.

La phase d'incrédulité semble passée et Teresa May a affirmé : « Brexit means Brexit ». Une grande avancée dans le débat, en effet ! Si certains (le TUC) avaient à un moment donné réfléchi à une « sortie de la sortie » de l'Union européenne, ces interrogations ne sont plus à l'ordre du jour. Le gouvernement a créé son « ministère de la sortie de l'UE ». Teresa May affiche une stratégie de « sortie dure », dont les observateurs ne sont pas sûrs s'il s'agit d'un affichage ou la volonté réelle du gouvernement. En même temps, du côté Bruxellois, un chargé des négociations a été nommé : Michel Barnier. Pour le moment, le jeu ressemble plutôt à une course à l'armement pour impressionner l'autre.

Parmi les certitudes, il n'y a que le fait que l'échéance de l'ouverture des négociations continue à être repoussée. Actuellement, mars 2017 semble être la date visée par les Britanniques. Cette année, manifestement, personne n'est prêt pour écrire la fameuse lettre à la Commission européenne.

Puis, côté stratégies de négociation, le gouvernement de Sa Majesté a tenté de mettre en place une mesure de recensement et de déclaration des travailleurs étrangers – ceci répond à l'une des préoccupations mises en avant pendant la campagne référendaire. Face au tollé que cela a soulevé, elle a dû reculer. Côté UE, les responsables se fatiguent à déclarer que les quatre piliers de l'UE forment un tout, et qu'il n'est pas possible de maintenir l'accès aux marchés financiers du continent et la libre circulation des marchandises et des services, sans accepter la liberté de circulation des travailleurs (et plus largement des citoyens). L'UE annonce aussi qu'une contribution conséquente au budget de l'Union sera demandée à la Grande-Bretagne si elle souhaite maintenir un lien (éventuellement privilégié) avec elle. Au fond, cela revient à lui lancer : « tu payeras, tu seras obligé d'appliquer les lois européennes, mais tu n'auras plus ton mot à dire. »

L'idée derrière est la volonté de dissuader d'autres qui pourraient être tentés de lui emboîter le pas, si la Grande-Bretagne apporte la démonstration qu'on peut s'en tirer sans grand coût.

Pour les citoyens et les travailleurs, ce débat à la limite du cynisme est bien loin : quelqu'un payera bien un jour le prix de

la sortie de l'UE. On a comme une impression que, comme d'habitude, ce sera toujours aux mêmes que le fardeau sera refilé : les travailleurs.

C'est là que la question devient importante pour les syndicats. Si la CES a affiché une unité et cohésion lors d'une réunion extraordinaire à Londres le 11 juillet dernier, le maintien de cette position ne sera pas dépourvu de sources de conflits à venir. Après tout, les intérêts des Européens continentaux et ceux des Britanniques ressemblent désormais beaucoup à des vases communicants. Ce que ne supporteront pas les uns, sera chargé sur les autres. Difficile pour l'instant de concevoir une solution alternative qui permette de sortir de ce risque de confrontation. Le rôle de la CES sera primordial pour maintenir le dialogue entre les syndicats du continent – dans toute leur diversité – et le TUC et ses affiliés : c'est seulement dans l'unité et la cohésion que le dumping social pourra être évité.

Vu depuis l'opinion publique britannique, ce qui pèse principalement dans le positionnement des votants, c'est le droit aux Européens de l'Est de migrer et de s'installer au Royaume-Uni. Pour les Européens du continent, cela met en perspective un danger de mise en concurrence des

Européens de l'ouest avec ceux de l'est. À nous d'éviter cela à tout prix !

Si cependant, le débat s'annonce dur, et notamment la question des travailleurs communautaires au centre, nous, syndicalistes européens, devons rester extrêmement vigilants. Dans un contexte de négociations où tout le monde cherchera à trouver des compromis qui permettent

d'aboutir, un réel danger pèse sur les droits des travailleurs, et en particulier les droits dont l'origine est l'Union européenne :

- le droit des travailleurs dans les entreprises à être informés et consultés ;
- le droit d'être représenté dans un comité d'entreprise européen ;

- le transfert du contrat de travail lors d'un rachat ou une fusion d'entreprise.

L'Espace international échangera étroitement avec les fédérations de la CGT pour assurer que les intérêts des travailleurs, notamment dans les entreprises à dimension communautaire, soient préservés et respectés.

WJ

Référendum anti-migrants en Hongrie

Le non aux réinstallations de réfugiés a recueilli 98,3% des suffrages lors d'un référendum organisé par Viktor Orban, Premier ministre hongrois le 2 octobre mais avec seulement 40% de suffrages exprimés par rapport au nombre d'inscrits, ce qui a invalidé la consultation.

Selon les statistiques officielles, le pays a enregistré 180 215 demandes d'asile et accordé 146 statuts de réfugiés, auquel il faut ajouter 356 statuts de personnes protégées, une version dégradée de réfugiés.

Les migrants sont concentrés sur une partie du territoire et ils ne souhaitent pas rester en Hongrie et les Hongrois

travaillant en Autriche ont peur que l'augmentation du nombre de migrants n'entraîne la fermeture de la frontière autrichienne. Dans les deux provinces proches de la frontière autrichienne, plus de 50 % des personnes inscrites ont voté alors qu'au niveau national la moyenne était d'à peine 40 %.

Les prochaines élections législatives se tiendront en 2018 et le calendrier électoral reste favorable à Orban. D'ici là, il va tenter de mettre en place sa révision constitutionnelle afin d'affirmer la prévalence du Parlement hongrois sur les traités européens. D'ailleurs, il a engagé le 10 octobre, la procédure visant à interdire dans la Constitution les « réinstal-

lations » de demandeurs d'asile en Hongrie, affirmant répondre à la volonté des électeurs qui ont dit non, lors d'un référendum invalide, à l'accueil de réfugiés. Une telle mesure poserait des problèmes de droit européen et international. Face à la situation, les syndicats hongrois sont peu audibles ou visibles.

Le débat est vif dans les ONG et parmi les Etats membres de l'UE comme par exemple au Luxembourg qui veut exclure la Hongrie de l'Union européenne comme « seule manière de préserver la cohésion et les valeurs de l'Union européenne ».

JSB

Suède : l'accueil des migrants peut devenir un atout économique

4,5 %, c'est le taux de croissance de la Suède durant le dernier trimestre de 2015. Selon les économistes suédois, l'explication de cette croissance inédite en ces temps d'austérité est en partie possible grâce à l'immigration.

La Suède est le pays d'Europe qui a le plus accueilli de réfugiés en 2014 et 2015, en proportion de son nombre d'habitants : 243 000 personnes au total, pour 9,5 millions d'habitants.

Devant l'arrivée des réfugiés, le gouvernement suédois a pris des mesures importantes pour l'accueil et l'installation de ces réfugiés. Il a également prévu des plans d'investissements sur le long terme pour eux : logements, écoles, infrastructures routières, etc. Des postes peu gratifiants, pénibles et souvent délaissés par les Suédois ont pu trouver preneurs. Aujourd'hui, des entreprises qui avaient du mal à recru-

ter tourment à plein régime.

Pour l'instant, les politiques migratoires françaises différentes des choix et orientations politiques de la Suède. « *D'un point de vue fiscal, les immigrants rapportent plus en impôts qu'ils ne reçoivent de prestations individuelles* », (a déclaré par Jean-Christophe Dumont, chef de la division des migrations internationales à l'OCDE).

JSB

28^e Congrès de LO Suède à Stockholm



Du 17 au 20 juin s'est tenu le congrès de LO Suède avec 300 délégués présents, et une importante délégation internationale qui a assisté à la totalité des débats. La CGT a été représentée par Nadia Salhi, membre de la CEC, et Wolf Jäcklein, animateur de l'espace international.

LO regroupe les travailleurs « cols bleus », c'est-à-dire ouvriers et techniciens. Parmi les plus importants groupes dans le congrès figurent les fédérations des travailleurs communaux (120 délégués), IF Metall (59) et les travailleurs du commerce (30), puis onze autres fédérations avec de plus petites délégations. En Suède, sur une population totale d'à peu près 10 millions d'habitants, il y a 3,5 millions syndiqués, dont 1,5 million à LO.

Le congrès a été appelé à trancher un certain nombre de questions controversées parmi les fédérations qui constituent LO : la stratégie syndicale pour modifier les règles du « CDD généralisé » introduit par le gouvernement précédent (conservateur) ; l'attitude vis-à-vis des négociations commerciales internationales, et le TTIP en particulier ; le socle social Européen ; et finalement la proposition du gouvernement suédois d'un « Global Deal », développé par Stefan Löfven, ancien secrétaire général d'IF Metall, et actuel Premier Ministre. Les liens organiques (le président de LO siège au bureau du parti) entre le syndicat et le parti socialiste sont forts et utilisés dans les deux sens.

La direction de LO recherche, dans l'organisation du congrès, un franc-parler où les

sujets controversés sont abordés directement, et soumis au congrès qui tranche. La position ainsi adoptée sera celle de toutes les fédérations par la suite. Le débat est organisé de telle façon qu'une question est abordé d'abord par la proposition de la direction confédérale, puis par les tenants des motions contraires : chacun motive sa position, puis le congrès vote, et la majorité simple l'emporte.

Sur quelques questions emblématiques, cette approche surprend l'habitué des congrès de la CGT : sur la question du « CDD généralisé » par exemple, s'est développé un long débat qui opposait en particulier IF Metall aux fédérations qui représentent les activités de service. La question était, au fond, si LO devait demander l'abolition de la loi au gouvernement et au parlement, ou, s'il fallait la neutraliser par des accords collectifs à conclure avec le patronat.

Traditionnellement, selon le « modèle nordique », tout le droit du travail est le domaine réservé des « partenaires sociaux », qui estiment, d'un commun accord, que les règles qu'ils se donnent sont plus pérennes et plus en correspondance avec les besoins du monde du travail que ce que les gouvernements et le parlement pourraient mettre en place. Selon leur perception, les gouvernements viennent et s'en vont, et changent la loi trop facilement et trop rapidement.

Ainsi, dans ce débat, IF Metall a défendu l'approche par la négociation collective. Il faudrait, selon cette fédération, reprendre le dossier et le réguler avec le patronat. Par son poids, IF Metall avait imposé cette position au comité exécutif, qui avait recommandé au congrès de suivre cette voie.

Les opposants, dont plusieurs petites fédérations, arguaient que le patronat n'accepterait jamais la position syndicale, et que dans les secteurs où le rapport de force n'était pas suffisant, et plus encore dans les secteurs « hors champ » cela ne permettait

pas d'être efficace. Finalement, au vote, la proposition contraire à la direction confédérale, à savoir l'approche par la loi.

Un autre débat, très attendu par les invités internationaux, était celui sur le commerce international. Dans le programme du congrès, deux heures étaient prévues pour cette question. Dès l'introduction, Karl-Petter Thorwaldsson, président de LO, a précisé la position traditionnelle, que les Suédois partagent avec leurs voisins scandinaves : Pour ces petits pays qui se trouvent à la marge nord de l'Europe, la liberté du commerce a toujours été la principale condition sous laquelle leurs économies pouvaient prospérer. Ainsi, le principe de libre-échange a d'abord été une revendication des travailleurs, qui l'ont ensuite imposé aux employeurs et aux tenants de positions politiques de droite. Le succès d'entreprises comme Ikea, Volvo ou H&M n'aurait pas été envisageable, selon lui, sans cette ouverture aux marchés extérieurs. Le protectionnisme n'a jamais été une option pour eux.

Mais, bien entendu, a-t-il poursuivi, les accords commerciaux doivent renforcer le commerce, et non pas renforcer les partenaires commerciaux. C'est pour cela que LO se prononce en faveur du libre-échange, parce que c'est ainsi que le syndicat peut peser sur le contenu des négociations commerciales en cours. Il a souligné qu'aucun texte qui contiendrait l'ISDS (mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États) ne pourrait être accepté par LO.



Dans le débat qui a suivi, pour certains le TTIP n'est pas un projet concernant le commerce international. Beaucoup plus large, il offre beaucoup d'avantages aux grandes entreprises, et le système de protection des investisseurs avantagerait le capital au détriment du travail. Pour d'autres tant que les négociations continuent, il ne convient pas d'adopter de position définitive pour LO, car cela l'exclurait d'influencer les négociations qui progressent.

Après une heure et demie de débat, la proposition du comité exécutif a été acceptée.

Le congrès a adopté une motion d'actualité fustigeant l'attitude d'Ikea aux États-Unis :

l'attitude anti-syndicale qu'affiche l'entreprise outre-atlantique est contraire aux « valeurs suédoises ». LO condamne cette attitude avec fermeté. Ceci se situe dans le contexte où les syndicats représentés à Ikea sont en cours de négociation d'un accord-cadre international.

Karl-Petter Thorvaldsson a été ré-élu président par acclamation, à l'unanimité. Dans son discours programmatique, il a mis l'accent sur des questions qui intéressent en particulier les affaires intérieures. Il a repris des questions évoquées par plusieurs congressistes : les inégalités sociales qui, en Suède aussi, augmentent. La dimension européenne y a peu pris de place.

En revanche, dans le discours du premier ministre, les questions européennes ont pris une large place : entre la situation des migrants/refugiés (il a défendu l'accord UE/Turquie), la perspective du vote sur le Brexit (qui allait se tenir trois jours après), mais surtout le renforcement d'une Europe sociale, à travers la mise en place d'un socle social tel qu'il a été proposé par la Commission européenne, a trouvé son soutien. À l'échelle internationale, il a longuement exposé sa proposition de « Global Deal » que son gouvernement met au débat, en coordination avec la CSI.

WJ

La victoire des femmes en Pologne

Le projet de loi visant à restreindre les possibilités d'avoir recours à une interruption volontaire de grossesse (IVG), en Pologne, a été rejeté le 6 octobre par 352 députés de la majorité conservatrice et de l'opposition.

Ce vote fait suite à d'importantes manifestations contre l'adoption du projet de loi qui prévoyait des peines allant jusqu'à cinq ans de prison pour les femmes, les médecins ou toute personne participant à la procédure de l'IVG.

Les femmes polonaises ont également reçu le soutien de personnalités et plusieurs centaines de personnes se sont rassemblées dimanche, 2 octobre, devant les ambassades polonaises de Bruxelles, Berlin ou Paris. La CGT a participé aux côtés des organisations féministes, pour dénoncer le projet de loi visant à interdire l'avortement. La CGT a

exprimé son soutien à la lutte des femmes polonaises pour empêcher toute remise en cause du droit à l'IVG.

La CGT appelle les dirigeants européens à tirer toutes les leçons de cet épisode et à inscrire le droit à l'IVG dans la Charte européenne des droits fondamentaux. Elle continuera à s'investir dans toutes les initiatives de solidarité auprès des femmes polonaises, dans leur lutte pour obtenir une évolution de leur législation, l'une des plus régressives d'Europe, n'autorisant l'IVG que dans un nombre de cas très limité.

Par ailleurs, le 28 septembre, à l'occasion de la journée mondiale pour défendre le droit à l'avortement, la CGT a interpellé les pouvoirs publics pour que cette liberté fondamentale soit une réalité en France, en Europe et dans le monde.

L'avortement est une liberté fondamentale inscrite dans des conventions internationales, auxquelles la quasi-totalité des États a souscrit. Il s'agit d'un droit indispensable à la santé des femmes, à leur émancipation, à leur scolarisation, à leur accès au travail et donc à leur autonomie financière. En dépit de ces engagements et des multiples recommandations de l'ONU, de nombreux pays continuent à interdire, ou à restreindre l'accès à l'avortement. Les régressions en cours en Europe nous inquiètent fortement. La Pologne qui avait déjà une des législations les plus restrictives, voulait l'interdire totalement. En Irlande, la loi est toujours aussi restrictive, en Macédoine, au Portugal et en Espagne, le droit des femmes à disposer de leur corps est en sursis.

JSB

Délégation CGT au Portugal

Les 1 et 2 septembre 2016, une délégation CGT conduite par Philippe Martinez s'est rendue au Portugal à l'invitation de la CGTP – In (Confédération générale des travailleurs portugais- Intersyndicale nationale) dans l'objectif de renforcer les relations bilatérales et la coopération entre les deux organisations.

L'importance de cette rencontre a été soulignée par les secrétaires généraux des deux organisations. Elle a permis un échange sur la situation économique, sociale et politique dans les deux pays et les démarches et activités syndicales des deux organisations.

Arménio Carlos, secrétaire général de la CGTP-In rappelé que pendant 4 ans, les travailleurs portugais et leurs organisations syndicales ont lutté contre les politiques d'austérité. Avec l'arrivée au pouvoir en novembre 2015 du nouveau gouvernement (parti socialiste, parti communiste, bloc de la gauche et Verts), la situation a

considérablement changé suite à un accord parlementaire : arrêt des mesures d'austérité par l'augmentation du salaire minimum national à 530 euros mensuels sur 14 mois ; réinstauration des quatre jours fériés rayés du calendrier en 2013 ; reprise des négociations collectives ; renforcement des services publics. Cela a été possible grâce à la mobilisation des travailleurs et des organisations syndicales. Toutefois, la CGT-In reste vigilante en particulier sur : les règles budgétaires, la renégociation de la dette, l'investissement public, l'augmentation des salaires et des retraites.

De son côté la CGT, a fait le point sur la situation politique, économique et sociale en France, notamment sur la lutte menée par 7 organisations syndicales contre la Loi Travail.

Lors d'une réunion, l'UGT (Union générale des travailleurs) a montré son intérêt pour la situation politico-sociale en France. Elle a fait le constat que les populations des deux pays sont soumises aux mêmes politiques d'austérité de manière différente. Les deux organisations envisagent le renforcement de leur coopération et relations bilatérales.

Les secrétaires généraux de la CGTP-In et de la CGT ont rencontré le Premier Ministre portugais, Antonio Costa, le Ministre portugais du travail, de la solidarité et de la sécurité sociale, le Secrétaire d'État à l'emploi et l'adjointe au secrétaire d'État chargée de la santé et de la sécurité sociale. Ils ont rappelé leur attachement

commun à un syndicalisme de lutte, solidaire, et de proximité, et montrer l'importance que chaque organisation accorde au soutien réciproque de leurs luttes.

L'échange de vues s'est terminé par la demande d'augmenter les salaires ; de respecter et de renforcer les conventions collectives et les grilles salariales ; d'atténuer les différences entre les pays en Europe ; de valoriser le travail dans une Europe sociale et de protéger l'emploi.

Ils ont aussi rencontré une délégation parlementaire (PS, PCP, BE- Bloc de Gauche, CDS- Centre Démocratique et Social). Les dirigeants syndicaux ont souligné la volonté d'avoir une démarche conjointe, commune et solidaire sur : les salaires et les pensions de retraite ; la lutte contre le racisme et la montée de la xénophobie ; les méfaits de l'austérité et de la nécessité de restaurer et de maintenir des services publics accessibles.

La délégation a rencontré les syndicats de deux entreprises. Tudor Exide, entreprise spécialisée dans la fabrication de batteries électriques pour automobiles et télécommunications, appartient à un groupe américain dont le siège de la filiale européenne se trouve à Gennevilliers (France). 80 % de la production est destinée à l'exportation.

Grâce au rapport de force, le syndicat a expliqué gagné un accord d'entreprise supérieur à la convention collective. Aujourd'hui, la question qui leur est posée est la volonté des dirigeants de passer aux

3 x 8h. Avec les salarié-e-s, ils craignent de possibles TMS et contaminations au plomb pour eux, leurs familles et la population riveraine. Intervenant sur le Comité d'entreprise européen, ils ont insisté sur la réelle concurrence entre les travailleurs des pays européens mais aussi sur l'attribution de l'activité.

Lors de la deuxième rencontre, le syndicat d'«EMEF», une entreprise de maintenance de matériel ferroviaire du métro de Lisbonne a exprimé sa principale revendication qui est la réintégration de l'entreprise au sein de «Comboios de Portugal» (Chemins de Fer du Portugal).

A la fin de cette visite, les deux centrales ont convenu de renforcer les relations bilatérales au niveau des confédérations et des fédérations dans l'objectif de trouver des axes communs d'accord relatifs aux droits des salariés pour :

- mener une bataille commune contre les politiques d'austérités ;
- échanger sur la mise en concurrence des travailleurs en Europe et lutter contre le dumping social ;
- débattre sur les questions des dettes et sur l'harmonisation fiscale en Europe ;
- lutter ensemble contre la montée du racisme parmi les travailleurs.

Patrice Bossart - JSB

Monde

Du 8 au 14 août 2016, s'est tenue la 12^e édition du Forum social mondial, à Montréal au Canada. La CGT y était présente par une délégation confédérale ainsi que des fédérations

Le Forum social mondial est un espace de débat démocratique d'idées, d'approfon-

Forum social mondial

dissement de la réflexion, de formulation de propositions, d'échange d'expériences et d'articulation de mouvements sociaux, réseaux, ONG, syndicats et d'autres organisations de la société civile qui s'opposent à la domination du monde par le capital et toute forme d'impérialisme.

À la première rencontre mondiale à Porto Alegre a succédé un processus mondial de recherche et de construction d'alternatives aux politiques néo libérales. Cette définition est inscrite dans la Charte de Principes du Forum social mondial.

La nouveauté introduite en 2016 a été



d'être organisé dans un pays du Nord, acteur précisément de la mondialisation néolibérale. Sur une semaine. Il a réuni 35 000 participants, provenant de 125 pays. 1 200 activités autogérées (conférences, ateliers, débats) et 200 activités culturelles étaient proposées aux participants. 13 thèmes étaient retenus, couvrant un large panel des mobilisations et luttes des sociétés civiles dans le monde.

La CGT est intervenue dans les ateliers portant sur nos champs d'action et orientations confédérales et fédérales : le monde du travail face au néolibéralisme, la lutte contre la dictature de la finance, la culture de la paix et la lutte pour la justice, les droits humains et sociaux, et les ateliers portant sur la défense des services publics.

Le choix du Canada pour la tenue du FSM est venu renforcer une critique que nous pouvions déjà émettre, à savoir que si la mondialisation facilite grandement la cir-

culatation des capitaux et des flux financiers, il en va tout à fait autrement pour la circulation des travailleurs et des individus. En effet, près de 70 % des demandes de visa ont ainsi été rejetées, venant amoindrir la représentativité des continents. Le comité d'organisation du FSM, les syndicats, les associations et autres mouvements sociaux se sont insurgés et ont interpellé le premier ministre du Canada Justin Trudeau, sans résultat.

Depuis la création du FSM des critiques existent sur son rôle, son efficacité, son avenir. Quelles seraient ses victoires contre le néolibéralisme ? A-t-il permis d'œuvrer pour un monde plus juste ? Est-il encore nécessaire ou faut-il prononcer ses funérailles ?

S'il est difficile d'aboutir à une analyse des résultats du processus, de son influence sur nos sociétés, la première réponse simple sur son utilité est qu'il s'agit du seul rassemblement mondial existant des mouvements sociaux, associatifs et syndicaux.



Pour les militants de la CGT, participer à un forum social mondial est l'occasion de rencontrer des militants associatifs, bénévoles ou professionnels, des représentants syndicaux d'autres pays et continents dans des moments de débat ouverts et visant à la convergence des luttes. Les instances syndicales internationales existent et jouent leur rôle. Le FSM n'en est pas un doublon. Il facilite un débat plus large avec d'autres acteurs militants non syndicaux.

Lors de cette édition 2016 du FSM, des voix se sont élevées en amont pour déclarer que le processus était mort. Deux courants existent. Le premier est de considérer le forum comme un moment d'échange et de convergences des luttes mondiales et que le FSM en tant que tel ne prend pas position.

L'autre courant est de permettre au FSM de prendre des positions en tant qu'instance. Ceci peut aller à l'encontre de la neutralité prônée par la charte à l'heure actuelle. Il apparaît donc nécessaire d'entamer une réflexion sur les modalités d'expression du forum, dans le respect des positions de chacun.

Ces réflexions autour de l'avenir du FSM ne semblent pas vouloir l'enterrer. Il est certain que le forum ne doit pas être un simple rassemblement mondial tous les deux ans d'organisations, venant présenter leurs actions et analyses et s'en retournant ensuite chez elles. L'urgence de mettre un coup d'arrêt et aux politiques néolibérales asphyxiantes pour les peuples ne peut s'en accommoder. Le FSM doit donc se repenser, se transformer, rendre visible les luttes, les porter pour vraiment incarner le message historique qui est de dire qu'un autre monde est possible, et nécessaire !

Syndicalisation des travailleurs précaires

Un atelier organisé par la CGT et 5 autres organisations syndicales (UE Etats-Unis, Zenroren Japon, NTUI Inde, FAT Mexique et Numsa Afrique du Sud). Environ 50 personnes – universitaires, militants d'ONG et syndicalistes – ont activement participé à un échange d'expériences et d'idées pour organiser les travailleurs précaires.

MLB

MM

Des Marches pour la paix en France à la Conférence internationale de paix à Berlin

Dans le cadre de la Journée internationale de la paix du 21 septembre fixée par l'ONU, le Mouvement de la paix a initié cette année une Marche pour la paix nationale le 24 septembre « *En marche pour la Paix - Stop la Guerre - Stop les violences* ».

Dans une déclaration intitulée « *Marchons ensemble pour la paix* », la CGT a appelé à participer aux marches qui s'organisaient dans quatorze villes de France. Les membres du Collectif paix & désarmement de la CGT ont participé aux préparatifs et au déroulement de plusieurs marches pour la paix, notamment à Paris.

Le Bureau international de la paix (BIE), fondé en 1891-92, dont le siège se trouve à Genève, a organisé son congrès à Berlin, du 30 septembre au 3 octobre 2016, qui en fait était en même temps une conférence internationale de la paix, avec une large participation, sous le mot d'ordre : « *Désarmez ! Pour un climat de paix* ».

La Confédération syndicale internationale a souligné que cette conférence faisait suite à la discussion et aux décisions adoptées lors de son dernier Conseil général, ainsi qu'à la première discussion tenue à la Conférence internationale du travail de 2016 au sujet de l'examen d'une Recommandation sur l'emploi et le travail décent au service de la paix et de la résilience et a encouragé ses organisations affiliées à y participer.

Outre la CSI, se trouvaient parmi les supporters internationaux de cette manifesta-



tion UNI Global union, Nobel Peace Center, Pax Christi International, SERI, Gewerkschaft Erziehung und Wissenschaft, Friedrich Ebert Stiftung, Heinrich Böll Stiftung, Global campaign for Peace education, Rosa Luxemburg Stiftung, EUPRA, TRANSFORM, American Friends Service Committee, SIPRI.

Parmi les quinze personnalités qui sont intervenues pendant les cinq séances plénières on a compté quatre dirigeants syndicaux : Sharan Burrow, Secrétaire générale de la CSI, sur L'impératif de paix - Investissement et inclusion ; Philip Jennings, Secrétaire général de UNI Global union, sur Le mouvement syndical et le cheminement vers la paix ; Reiner Hoffman, Président de la DGB allemande, sur Les syndicats et une politique de paix durable ; Frank Bsirske, Président du syndicat allemand VER.DI, sur La paix à travers le travail et le développement.

Plus de 700 participants du monde entier se sont répartis durant trois jours dans une cinquantaine d'ateliers dans l'enceinte de l'Université technique de Berlin pour débattre sur différents thèmes dont La conversion des industries d'armement : Comment faire au 21^e siècle, Recherche de stratégies européennes pour arrêter le commerce d'armes ; Le développement durable est-il possible sans le désarmement ; L'intersection du racisme et du militarisme ; Les processus de paix (Irlande, Colombie) ; Cyber-guerre et cyber-paix, Recherche militaire et responsabilité des scientifiques ; Les effets de la guerre sur l'environnement, Le complexe militaire - sécuritaire - industriel - scientifique ; La démilitarisation et la jeunesse ; L'éducation pour le désarmement ? ; Développer une économie locale de paix ; L'OTAN et la militarisation ; Taxes pour la paix ; non pour la guerre - Pour le droit de ne pas payer pour la guerre.

NF



Pour construire une véritable Europe sociale et sans frontière

Un CSIR unique en Lorraine

Le 11 octobre à Remich (Luxembourg), les organisations syndicales belges (CSC, FGTB), luxembourgeoises (LCGB, OGBL), allemandes (DGB) et françaises (CGT, CFDT, CFTC, FO) se sont retrouvées pour fonder un Conseil syndical interrégional unique (CSIR) au niveau des régions transfrontalières de ces quatre pays.

Cette nouvelle entité appelée « CSIR Grande Région » est issue de deux autres CSIR et la CGT Lorraine a œuvré dans le sens de cette fusion depuis son entrée dans ces deux CSIR. C'est avec la satisfaction du devoir accompli que Jacky Duhaut (CGT) a laissé la présidence de ce nouvel outil syndical à Jean Claude Bernardini de l'OGBL.

Cette journée s'est poursuivie par l'organisation d'une manifestation à Schengen regroupant en partie les organisations syndicales présentes le matin.

Manifestation à Schengen - 11 octobre 14h30

250 personnes ont manifestées pour exiger un changement de la politique économique et sociale menée dans l'Union européenne et pour le maintien de la libre circulation des personnes dans ce haut lieu symbolique que représente Schengen.

Elles ont exigé l'abandon de la désastreuse politique d'austérité néolibérale responsable du démantèlement de nos systèmes de protection sociale, de nos services publics et de la stagnation des revenus. La fermeture des

frontières dans notre région prônées par l'extrême droite ne nous confèrera pas plus de sécurité mais aggraverait bien au contraire les conditions de vie et de travail de beaucoup de travailleurs, notamment des frontaliers.

Les organisations syndicales revendiquent l'augmentation des salaires et la mise en place d'un salaire minimum partout en Europe, ainsi que le développement d'un système de protection sociale de haut niveau pour sortir de la crise.

Il est urgent de construire une Europe solidaire ou l'Homme et la planète redeviennent le centre des préoccupations.

FI

Écho de l'OIT



Compte-rendu de la 105^e Conférence internationale du travail

Cette année, la Conférence internationale du travail a vu se dérouler en parallèle les travaux de cinq commissions :

Commission d'application des normes

La commission des normes a pu examiner une liste de 24 cas de violations de conventions de l'OIT. En effet l'Organisation internationale des employeurs n'a pas pris le risque de bloquer ses travaux comme en 2012 et 2014 lorsqu'elle avait refusé de traiter des affaires abordant la question du droit de grève. Elle s'est conformée à l'accord « de moratoire » conclu en février 2015 avec la

CSI. Il faut dire que la liste des cas retenus avait fait l'impasse sur un certain nombre de pays où les droits syndicaux sont particulièrement attaqués, comme la Turquie. Mais l'OIE s'est désolidarisée des conclusions pour les cas sur le droit de grève. D'autant que plusieurs cas ont concerné les droits et libertés syndicales attaqués en Europe : l'Irlande et le Royaume-Uni figuraient ainsi parmi les cas retenus respectivement pour des violations des conventions 98 et 87, mais l'OIE a exigé qu'une mention signale expressément son opposition aux conclusions.

La commission des normes de la Conférence a également examiné et dis-

cuté de l'étude d'ensemble sur les instruments de l'OIT relatifs aux migrations (les conventions 97 et 143). Notons à ce sujet que le rapport des experts pour l'application des conventions et recommandations a pointé une nouvelle fois la France suite à une observation de la CGT pour des manquements quant à l'application par notre pays de la Convention 97. Nous avions dans un premier temps demandé, avec le soutien de la CSI, l'inscription de la France sur la liste des cas à traiter. Mais les réticences de la CFDT et de FO, cumulées à l'existence de cas européens jugés stratégiquement plus importants en ont finalement décidé autrement. Notons

cependant que cet épisode nous a permis de demander et d'obtenir, avec le soutien des autres organisations syndicales françaises, l'ouverture d'une procédure de concertation avec le ministère du travail pour que cessent les violations que nous avons pointées, notamment la perception induite de frais dans le cadre de l'obtention de titres de séjour donnant autorisant de travailler (article 7-2 de la convention 97).

Commission sur les chaînes de sous-traitance mondiales (Global Supplier Chains)

La discussion prévue sur ce sujet était d'une importance stratégique majeure, tant pour la crédibilité de l'OIT que pour le syndicalisme et le renforcement des droits. En effet, les firmes multinationales échappent à une application directe des normes internationales du travail. Seuls les États sont redevables de leur application, lorsqu'ils les ont ratifiées. On perçoit bien les limites de cette situation, dans un contexte où l'influence d'un certain nombre de multinationales excède les capacités, les moyens ou la volonté de très nombreux États. Malheureusement, les débats sont loin d'avoir tenu leurs promesses et la CIT accouche d'une souris sur cette question des multinationales.

Positions du BIT et du gouvernement français

Le document produit par le Bureau en préalable aux négociations fournissait quatre pistes de réflexion, très faibles au regard des enjeux :

- potentialités et difficultés des GSC pour réaliser le travail décent ;
- programmes politiques et actions mis en place par le BIT et ses mandants pour conjuguer développement économique et travail décent ;
- type de gouvernance des GSC et place des normes dans ce dispositif dans l'objectif de mieux favoriser le travail décent ;
- mesures à prendre par les mandants pour que les GSC facilitent une convergence entre développement économique et progrès social.

Quant au gouvernement français, on ne peut pas dire qu'il ait été très actif pour exiger l'établissement d'une nouvelle convention sur le sujet. Il faut dire qu'après avoir traîné pendant quatre ans et avoir été considérablement édulcorée, la proposition de loi sur le devoir de vigilance des multinationales (pourtant promise, comme bien d'autres choses par le candidat hollandais) est toujours bloquée par le Sénat. C'est bien dommage car sur ce thème du devoir de vigilance et contrairement à d'autres questions qui la divise il y avait une majorité parlementaire. Notons d'ailleurs qu'en complète contradiction avec sa volonté affichée, La France s'est opposée à une proposition de l'Uruguay visant à établir une procédure d'extraterritorialité pour les FMN devant l'ONU en juin 2015.

Critique des positions patronales

Le patronat mondial n'avait qu'un seul objectif en abordant la Conférence internationale du travail : maintenir la situation actuelle, celle de multinationales qui échappent à une application directe du code international du travail. L'OIE (et ses affiliés nationaux) développe trois attitudes graduées en direction des normes : faire disparaître toutes normes, les privatiser (c'est-à-dire les établir), les adapter au « business ». Ces attitudes ne sont pas des options alternatives, des tendances au sein du patronat mondial. Ce sont des stratégies complémentaires et cumulatives, développées en fonction des circonstances. Appliquées à la question des chaînes de sous-traitance, elles ont conduit l'OIE, lors de cette conférence, à mener une guerre de tranchées pour éviter que l'OIT ne se dote d'une nouvelle norme. Malheureusement, le patronat mondial est parvenu à ses fins sur ce point, l'établissement d'une nouvelle norme étant renvoyé aux calendes grecques à l'issue de cette conférence.

Le Medef, semble parfaitement en phase avec les positions et objectifs du patronat mondial : il dit refuser d'idéologiser le débat, avoir une vision pragmatique des GSC et du rôle de l'OIT. Il affirme que le rôle des États est primordial, et que les multinationales ne peuvent pas se substituer à eux. Il met en avant l'audit social et la nécessité d'améliorer ce type d'outils et demande de faire un effort d'association des acteurs au

plus près du terrain. Enfin, il se fixe des priorités : le travail forcé et le travail des enfants, ce qui est un moyen d'évacuer les autres sujets. Pour le Medef, l'OIT doit travailler à aider les entreprises et doit étudier la nature et la qualité des emplois créés par les GSC : une manière de dire que les travailleurs du Sud rêvent de travailler dans des multinationales où l'emploi est réputé de meilleure qualité et mieux rémunéré. Enfin, il met également en avant les vertus des ACI et leur capacité à créer de la norme négociée entre « partenaires sociaux » au niveau même des multinationales.

Les positions syndicales en faveur d'une norme OIT sur les GSC

Tout en reconnaissant dans le compte-rendu de la CIT que les discussions ont été longues et parfois difficiles, la CSI salue cependant l'adoption de conclusions qu'elle estime ambitieuses. Nous n'avons pas la même lecture de ce document conclusif qui met au contraire longuement et caricaturalement en avant les vertus des multinationales en passant très rapidement sur les conséquences négatives de leurs activités. Il faut dire que dans un document de 17 pages publié en amont de la conférence, la CSI évoquait la nécessité d'engager la responsabilité juridique des entreprises dans des termes déjà très flous et soft, sans spécifier les mécanismes envisagés : juridictions internationales ou nationales, rôle confié ou non à l'OIT ou à d'autres acteurs. La CSI abordait aussi l'importance d'une inspection du travail mandatée sur la question de l'examen de la conformité des pratiques des multinationales par rapport aux normes internationales du travail ; mais en revoyant sa mise en œuvre au cadre national (et à l'application par les États de la Convention 81), ce qui est notoirement insuffisant.

La CGT a de son côté porté dans les débats une proposition beaucoup plus exigeante articulée autour des cinq objectifs prioritaires suivants :

- obtenir par une nouvelle convention que l'ensemble des normes de l'OIT soit opposable aux pratiques des multinationales,
- faire entendre plus fortement la voix de l'OIT par rapport aux autres acteurs

intervenant sur le sujet des GSC (OCDE, G20, ONU),

- doter l'OIT d'un corps d'inspecteurs internationaux du travail dédié à l'examen des multinationales,
- établir à l'OIT un mécanisme de plaintes pour constater les violations par les multinationales des normes internationales du travail,
- confier à l'OIT le rôle d'arbitre sur les différends qui opposeraient les organisations syndicales et les multinationales quant à l'application des ACL.

Commission de l'évaluation de la déclaration de l'OIT sur la Justice sociale

Cette déclaration date de 2008 et porte sur l'emploi, la protection sociale, le dialogue social, les principes et droits fondamentaux au travail. Il s'agissait de faire un bilan

d'étape de son application : négociée à la veille de la crise, ses priorités ont subi de plein fouet le séisme, et il a été intéressant de constater les écarts entre les objectifs fixés au départ et les résultats constatés. À ce titre, le Groupe des travailleurs s'est longuement exprimé pour dénoncer les solutions imposées par les institutions financières internationales et par l'Union européenne aux pays européens, qui contreviennent à l'esprit et à la lettre de cette déclaration en produisant davantage d'inégalités et d'injustices sociales.

Commission de révision de la Recommandation 71 sur la Transition de la guerre à la paix

Cette procédure de discussion et de révision se déroulera sur deux années (2016 et 2017). Il est par conséquent encore tôt pour tirer des conclusions sur le sens que prendra la future norme révisée. L'enjeu est d'élargir le champ actuel de la R71, qui date de 1944 et accompagnait les efforts de sortie de

guerre et de reconstruction, à toutes les situations de crise : guerres et déstabilisations géopolitiques, actions ciblées vers les populations les plus vulnérables, migrations et réfugiés (les employeurs et de nombreux gouvernements étant très fermés sur l'extension de cette recommandation à ces groupes vulnérables), changement climatique, catastrophes naturelles.

Commission d'amendements sur les questions maritimes

Réunie les 6 et 7 juin, elle a adopté plusieurs amendements à la Convention 185 sur les pièces d'identité des gens de mer. Avec nos fédérations maritimes présentes à Genève, nous avons profité de la Conférence pour alerter notre gouvernement sur les manquements à l'application de la convention maritime MLC.

PC

Messages de solidarité contre la «loi travail»

Liste des organisations

- OGBL – Luxembourg
- FNCTTFEL - Landesverband –Luxembourg – Jean-Claude Thümmel, Président et Franky Gilbertz, Secrétaire général
- FNPR – Russie
- AHIC – Azerbaïdjan
- OSCMS - Bohême, Moravie et Silésie - République Tchèque - Stanislav Grospiř, Président.
- ODT – Maroc
- UGTT – Tunisie - Noureddine Taboubi, Secrétaire général par intérim
- SNTPT – Sénégal – Ousmane Diagne
- PEO - Chypre - Pieris Pieri, Responsable des relations internationales
- CTA - Argentine - Pedro Wajiesko, Secrétaire général adjoint
- Confederación Intersindical – Espagne – Secrétaire confédéral
- CSP – Cameroun
- CGTR – Réunion
- CTC – Comores
- FNV (Amsterdam) – Pays-Bas – Catelene Passchier, Vice-Présidente
- PPSWU – Palestine (Palestinian Postal Service Workers'Union) – Imad TEMEIZA
- USTKE – Nouvelle Calédonie – le Bureau confédéral
- GPA - djp – Autriche – le Bureau
- ABVV - FGTB – Belgique
- KESK – Turquie – Saziye Köseet Lami Özgen, Co-Présidents
- CATUS (Confédération des syndicats autonomes de Serbie) – Ljubisav ORBOVIC, Président
- CGT-B – Burkina Faso – Bassolma BAZIE, Secrétaire général
- CIG (Confederación Intersindical Galega) – Espagne – Xosé L. Rivera JACOME
- BNG (Bloque Nacionalista Galego) – Montse Prado Cores – Département des Relations internationales
- Organisation Démocratique des Travailleurs d'Israël – Assaf Bondy, Responsable
- CGT-IN – Portugal – Arménio Carlos, Secrétaire général
- CGT/Maroc – Abdelali Gmira, Secrétaire général et le Bureau exécutif
- CUT – Chili - Bárbara Figueroa Sandoval, Présidente et Patricia Coñomán Carrillo, Secretariade Derechos Humanos
- Alianza Sindical Independiente –Venezuela – Carlos Navarro, Président et Leida Marcela Leon, Secrétaire général
- Histadrut - Israël - Avital Shapira-Shabirow, responsable du Département international
- DISK – Turquie - Arzu Çerkezoğlu, Secrétaire général et Aladdin Sari, Chef du Département des Relations internationales

- USO (Union Sindical Obrera) - Espagne - Javier de Vicente, Secrétaire confédéral
- CUT - Colombie - Rosalba Gómez, Présidente du Comité des femmes
- CGTG - Guatemala - Victoriano Zacarias Mindez
- CTA - Argentine - Hugo Yasky, Secrétaire général et Roberto Baradel, Secrétaire des Relations internationales
- CEDOCUT - Equateur - Mesías Tatamuez Moreno, Président
- CGIL - Italie - Fausto Durante, Politiques Européennes et Internationales
- GEW - Allemagne - Horst Raupp, Secrétaire régional
- AFL - CIO - Seattle - Nicole Grant, Secrétaire générale

Photographies avec message de solidarité en français :

- PIT - CNT - Marcelo Abdala, Secrétaire général
- PIT - CNT - Fernando Pereira, Président

Réception de messages téléphoniques :

- Irakli Petrarshvili, Président du PERC et de GTUC (Géorgie);
- Alexandre Yarotshuk, Président de BKDP (syndicats indépendants du Belarus);
- AMRC (ONG du travail de Hong Kong qui couvre l'Asie du sud);
- NGWF – Bangladesh;
- NTUI – Inde;
- Zenroren - Japon;
- Un syndicat du Pakistan;
- USTKE - Nouvelle Calédonie; OOe To Oe Rima - Polynésie

Réception de messages vidéo :

- Victor BAEZ, Secrétaire général de la Confédération syndicale des Amériques (CSA);
- Antonio LISBOA, Secrétaire aux relations internationales de la CUT, Brésil;
- Keisuke FUSE, Secrétaire aux relations internationales du ZENROREN, Japon;
- Andrés LARIGOSTIA, Responsable international de la CTA de los Trabajadores, Argentine;
- Fabio ARIAS, Secrétaire aux relations internationales de la CUT, Colombie;
- Raymundo NAVARRO, Secrétaire aux relations internationales de la CTC, Cuba.

